

DECJUBA
FOUNDATION



PROTECTION ET PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE DES ENFANTS VULNÉRABLES

DANS LES CENTRES DE RATTRAPAGE SCOLAIRE
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MODULE DE FORMATION
FÉVRIER 2025

Ce module a été élaboré par War Child Canada en République Démocratique du Congo grâce au financement de la Fondation DECJUBA.

Il a été mis en page par Binns Incorporated Sarlu.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	LE SYSTÈME D'ÉDUCATION NON FORMELLE.....	7
1.1	L'ÉDUCATION NON FORMELLE EN RDC	8
1.2	LE RATTRAPAGE SCOLAIRE ET LES BESOINS DE PROTECTION	8
CHAPITRE 2	DROITS ET PROTECTION DE L'ENFANT EN RDC	9
2.1	DÉFINITIONS.....	10
2.2	COMPRENDRE LES DROITS DE L'ENFANT	10
2.3	LES BESOINS DE L'ENFANT	10
2.4	LES PRINCIPES DES DROITS DE L'ENFANT	11
2.5	LA VULNÉRABILITÉ DES ENFANTS	11
CHAPITRE 3	LES DANGERS	13
3.1	LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE.....	14
3.2	LE CYCLE DE LA VIOLENCE.....	20
3.3	LES ABUS OU MALTRAITANCES A L'ÉGARD DE L'ENFANT	22
3.4	LA MALTRAITANCE A LA MAISON ET SES CONSÉQUENCES A L'ÉCOLE	29
3.5	POURQUOI LES ADULTES MALTRAITENT-ILS LES ENFANTS ?.....	31
3.6.	QUE DIT LA LOI EN CAS D'ABUS ?	31
3.7	VIOLENCES ET ABUS AU SEIN DES ECOLES	32
3.8	EXERCICES.....	35
CHAPITRE 4	LA PROTECTION.....	36
4.1	PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION ET DES ABUS SEXUELS (PSEA).....	37
4.2	COMPRENDRE LA PROTECTION DE L'ENFANT	38
4.3	LES SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE.....	39
4.4	QUI SONT LES PROTECTEURS DES DROITS DE L'ENFANT ?.....	39
4.5	LES DIFFÉRENTES FORMES DE PROTECTION	40
4.6	LE LIEN ENTRE L'ÉDUCATION ET LA PROTECTION	41
4.7.	CADRE JURIDIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS EN RDC	44
CHAPITRE 5	ÉDUCATION ET PROTECTION	47
5.1	LES OBSTACLES A L'ACCÈS A L'ÉDUCATION	48
5.2.	L'ÉDUCATION SENSIBLE AU GENRE.....	52
5.3.	LA DISCIPLINE POSITIVE.....	56
CHAPITRE 6.	PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE DES ENFANTS VICTIMES DES VIOLENCES EN RDC	63
6.1	DÉFINITIONS.....	64
6.2	QUE PEUVENT OFFRIR L'ÉDUCATION ET LES ÉDUCATEURS AUX ENFANTS EN SITUATION DE CRISE OU POST-CRISE ?.....	65
6.3	LA RELATION D'AIDE DANS LA PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE	66
6.4	LA PRISE EN CHARGE SPÉCIFIQUE DES ADOLESCENTS : CARACTÉRISTIQUES, BESOINS ET RÉPONSES PSYCHOSOCIALES	69
CONCLUSION :	CONSTRUIRE ENSEMBLE UN AVENIR MEILLEUR POUR LES ENFANTS ..	72

INTRODUCTION : ENSEMBLE POUR PROTÉGER ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le bien-être des enfants en République Démocratique du Congo (RDC) est au cœur des enjeux de développement du pays. Confrontés à des défis tels que la pauvreté, les conflits, les inégalités de genre et l'accès limité aux services essentiels, de nombreux enfants vivent dans des conditions qui compromettent leur développement physique, émotionnel, social et psychologique. Assurer leur bien-être ne consiste pas seulement à répondre à leurs besoins immédiats, mais aussi à leur offrir un environnement propice à leur épanouissement durable, afin qu'ils puissent devenir des adultes résilients capables de contribuer à la stabilité et à la prospérité futures de la nation.

La **protection des droits de l'enfant** constitue une pierre angulaire de cette vision. La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), ratifiée par la RDC, établit que chaque enfant a le droit à la vie, à la survie, au développement et à la protection contre toutes formes de maltraitance, de négligence et d'exploitation. La protection de l'enfance dépasse la simple prévention des abus : elle implique d'écouter les enfants, de répondre à leurs besoins, de reconnaître leur individualité et de les aider à réaliser leur plein potentiel dans un environnement sûr et respectueux.

Le rôle crucial des éducateurs dans la protection et le bien-être de l'enfant

Les éducateurs des Centres de Rattrapage Scolaire (CRS) jouent un rôle fondamental dans la vie des enfants qu'ils accompagnent, en particulier dans un contexte marqué par des vulnérabilités. Leur mission ne se limite pas à transmettre des connaissances scolaires ; ils sont des **figures de confiance** qui participent à la **création d'un environnement sécurisant et protecteur**. Ils sont souvent les premiers à identifier les signes de maltraitance, de négligence ou de traumatisme et peuvent intervenir efficacement en apportant **un soutien psychosocial de base** ou en référant l'enfant vers des structures spécialisées.

Les écoles et les CRS sont bien plus que des lieux d'apprentissage : ils sont des **espaces de protection et de résilience**. En étant attentifs aux besoins des enfants, en favorisant une culture de la non-violence et de l'écoute, et en intégrant les principes de la discipline positive, les éducateurs peuvent offrir aux enfants vulnérables la possibilité de se reconstruire, de retrouver confiance en eux et de développer des stratégies d'adaptation face aux difficultés de la vie.

Reconnaître et répondre aux besoins psychosociaux des enfants

Les enfants victimes de violences ou exposés à des conditions de vie précaires peuvent souffrir de troubles émotionnels, sociaux et cognitifs. Il est essentiel que les éducateurs sachent **reconnaître les signes de détresse** – tels que l'anxiété, l'agressivité, la difficulté à se concentrer ou les troubles du sommeil – et **adopter les bonnes pratiques** pour les accompagner. À travers **l'écoute active, la valorisation des forces de l'enfant, et la création d'un environnement bienveillant**, les éducateurs peuvent atténuer les effets des traumatismes et offrir aux enfants des perspectives positives.

Cependant, il est important de souligner que **les éducateurs ne sont pas des psychologues**. Ils ne doivent pas assumer seuls la prise en charge complète des enfants traumatisés. Ce manuel les encourage à **travailler en collaboration avec les parents, les travailleurs sociaux et les autres professionnels spécialisés**, et à **rapporter les cas graves aux structures compétentes**.

Un manuel pratique pour des actions concrètes

Ce manuel est conçu pour être un **guide pratique**, ancré dans la réalité spécifique des CRS en RDC. Il vise à :

- **Fournir aux éducateurs les connaissances nécessaires** pour comprendre les droits des enfants et les principes de protection ;
- **Sensibiliser aux différentes formes de violence** et à leurs impacts sur le développement des enfants ;
- **Enseigner les bases de la prise en charge psychosociale**, en mettant l'accent sur l'écoute active, la discipline positive et la collaboration avec les acteurs locaux ;
- **Offrir des stratégies et des outils pratiques** pour agir rapidement et efficacement face aux situations à risque.

En intégrant les concepts de protection et de bien-être dans leur quotidien, les éducateurs contribueront non seulement à **assurer la sécurité des enfants**, mais aussi à **renforcer leur résilience, leur estime de soi et leur capacité à devenir des adultes épanouis**.

Un appel à la mobilisation collective

La protection des enfants ne peut être réalisée que grâce à **l'engagement collectif** des communautés, des éducateurs, des parents et des institutions locales. **Les CRS sont des points de départ essentiels**, mais leur efficacité dépend de la mobilisation de tous. Ce manuel invite chaque éducateur à jouer pleinement son rôle en tant qu'**acteur de changement positif**, à travailler main dans la main avec les familles et les structures de protection, et à être **vigilant, bienveillant et proactif**.

Les défis sont nombreux, mais chaque effort compte. **Chaque enfant protégé aujourd'hui est un adulte épanoui de demain**. Par votre engagement, vous contribuez à construire un avenir où les enfants de la RDC pourront grandir en sécurité, réaliser leurs rêves et jouer un rôle actif dans le développement de leur pays.

Ensemble, faisons des CRS des espaces d'espoir, de protection et de réussite.

ACRONYMES

CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CIDE	Convention Internationale des Droits des Enfants
CRS	Centre de Rattrapage Scolaire
DIVAS	Division Provinciale des Affaires Sociales
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EA	Éducateur Assistant
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
INEE	Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situation d'Urgence
LPPE	Loi Portant Protection de l'Enfant en RDC
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MINAS	Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisations des Nations Unies
OUA	Organisation de l'Union Africaine
PNRS	Programme National de Rattrapage Scolaire
RDC	République Démocratique du Congo
PSEA	Prévention de l'Exploitation et Abus Sexuels
PTSD	Etat de Stress Post Traumatique
RECOPE	Réseau Communautaire de Protection de l'Enfance
UNICEF	Fonds de Nations Unies pour l'Enfance

CHAPITRE

1

LE SYSTÈME D'ÉDUCATION
NON FORMELLE

1.1 L'ÉDUCATION NON FORMELLE EN RDC

L'éducation est un droit fondamental et joue un rôle essentiel dans le développement des individus. En RDC, « *l'éducation (menée par les structures classiques, spéciales et non formelles) a pour finalité l'épanouissement intégral et harmonieux de chaque personne afin de la rendre utile à elle-même et de réaliser son insertion dans la société* »¹.

Selon la législation nationale congolaise, l'éducation non formelle désigne les programmes d'apprentissage accéléré visant à « *la récupération et la formation des enfants, des jeunes et des adultes qui n'ont pas bénéficié des avantages de l'éducation scolaire en vue de leur insertion dans la société* »². Ces programmes sont assurés dans « *des établissements spéciaux et centres de formation et se rapportent aux activités de rattrapage scolaire, d'alphabétisation, d'apprentissage, de formation professionnelle et d'éducation permanente* »³.

L'éducation non formelle est ouverte à des apprenants de tout âge, et s'adapte à leurs intérêts, à leur disponibilité et besoins. Elle offre une grande flexibilité en matière de rythme d'apprentissage, d'organisation et de calendrier, ce qui en fait une solution adaptée à des contextes variés.

Elle a également pour particularité de s'adresser à **des apprenants marginalisés**, tels que ceux qui ont été exclus du système formel ou qui se trouvent en situation de rupture scolaire.

1.2 LE RATTRAPAGE SCOLAIRE ET LES BESOINS DE PROTECTION

En 2000, le ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale (MINAS), qui coordonne les activités d'alphabétisation et d'éducation non formelle, a officiellement lancé **le Programme National de Rattrapage Scolaire (PNRS)**⁴. Ce programme a pour objectif de « *permettre aux enfants n'ayant pas accédé à l'enseignement formel à l'âge d'inscription et/ou déscolarisés d'acquérir des compétences et aptitudes du niveau primaire pouvant leur permettre d'accéder au niveau secondaire de l'enseignement formel ou d'embrasser l'apprentissage professionnel* »⁵.

Le rattrapage scolaire est confié aux **Centres de Rattrapage Scolaire (CRS)** qui ont pour mission de :

- **Protéger l'enfant** de tout ce qui peut nuire à son éducation, sa santé, son développement harmonieux et sa sécurité ;
- **Encadrer et insérer / réinsérer** dans le système éducatif les enfants marginalisés par la société ou exclus du cursus scolaire classique.

Ces CRS prennent en charge **des enfants nécessitant des mesures spéciales de protection**, notamment :

- les enfants vivant dans la rue et en rupture familiale,
- les enfants désœuvrés,
- les enfants victimes de la guerre,
- les enfants sortis des forces et groupes armés,
- les enfants déscolarisés ou en retard scolaire.

Ces enfants, souvent confrontés à des conditions de vie difficiles (instabilité économique, conflits, catastrophes naturelles), sont exposés à un risque accru de violences physiques, psychosociales, financières ou émotionnelles. Ces violences peuvent subvenir à leur domicile, dans leur communauté ou sur le chemin de l'école.

C'est la raison pour laquelle une attention particulière doit être portée par l'ensemble du personnel des CRS aux besoins spécifiques de ces enfants vulnérables. Une approche attentive et proactive est essentielle pour leur offrir un environnement sûr et leur permettre de reconstruire leur parcours éducatif.

¹ Article 5 de la Loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national, RDC

² Article 7 de la Loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national, RDC

³ Jonathan Enguta Mwenzi, *Le système éducatif de la RDC et ses principaux défis*, décembre 2020.

⁴ En RDC, les activités d'alphabétisation et d'enseignement non formel sont coordonnées par le MINAS conformément à l'Ordonnance n°07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères.

⁵ MINAS, *Stratégie nationale pour le développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, 2012 à 2016-2020*, p 27

CHAPITRE

2

**DROITS ET PROTECTION DE
L'ENFANT EN RDC**

2.1 DÉFINITIONS



- **L'enfant** est toute personne âgée de moins de 18 ans⁶. Selon la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), « *un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* »⁷

Glody (15 ans) qui est mère d'un bébé de 6 mois,

Keziah (17 ans) qui est mariée à un homme de 40 ans,

Mave (15 ans) qui a la charge de ses 4 jeunes frères et sœurs à la suite du décès de ses parents,

SONT TOUS DES ENFANTS

parce qu'ils ont moins de 18 ans.

- **Les droits de l'enfant** englobent les obligations des adultes (parents, pouvoirs publics, communautés, etc.) envers tous ceux et celles âgés de moins de 18 ans. Ces droits constituent un ensemble de garanties, de possibilités et de mesures destinées à promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant, son épanouissement, sa socialisation et son intégration réussie dans la société.
- **La vulnérabilité** désigne l'état ou la qualité d'une personne exposée au risque de subir des blessures ou dommages, qu'ils soient physiques, émotionnels ou psychologiques. Elle caractérise une situation dans laquelle un individu, un groupe ou une entité est plus susceptible de faire face à des conséquences négatives en raison de différents facteurs tels que :
 - Des circonstances défavorables (pauvreté, conflits, catastrophes naturelles),
 - Un manque de protection ou de soutien,
 - Des faiblesses internes comme une mauvaise santé ou une fragilité émotionnelle.

La vulnérabilité peut résulter de **causes externes**, comme les risques environnementaux ou les inégalités sociales, ou de **causes internes**, liées à l'état physique ou psychologique de la personne. Elle nécessite souvent des mesures de protection ou d'accompagnement pour réduire les risques et répondre aux besoins spécifiques des personnes concernées.

2.2 COMPRENDRE LES DROITS DE L'ENFANT

Les droits des enfants contribuent à préserver leur santé physique et morale, à garantir leur dignité et à promouvoir leur éducation⁸.

Reconnaître ces droits, c'est affirmer que l'enfant, en tant qu'être humain à part entière, bénéficie de **droits inaliénables**, au même titre que tout autre individu. En raison de son statut d'enfant, les parents, les adultes et l'État ont des devoirs et responsabilités particuliers envers lui. Les devoirs des parents, de l'État et des communautés garantissent la protection, la réalisation et le respect des droits de l'enfant⁹.

2.3 LES BESOINS DE L'ENFANT

Les besoins de l'enfant regroupent tout ce qui est nécessaire ou indispensable à son existence, son épanouissement, et son équilibre physique, psychologique ou moral. Il est essentiel de prendre en compte les besoins spécifiques des filles et des enfants en situation de handicap ou ayant des difficultés particulières.

⁶ Article 2 alinéa 1 de la Loi N° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant

⁷ Article 1^{er} de la Convention relative aux droits des enfants

⁸ https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/droits_de_lenfant/47764

⁹ Préambule de la Convention relative aux droits de l'enfant

Ces besoins se répartissent en trois grandes catégories :

- **Besoins matériels** : *se nourrir, s'abriter, se soigner, s'habiller, boire de l'eau potable, etc.* ce qui correspond au droit à la vie et à la survie.
- **Besoins socio-affectifs** : *être aimé, écouté, avoir des camarades, appartenir à un groupe, accéder à l'éducation, etc.* ce qui reflète le droit à la participation et au développement.
- **Besoins cognitifs ou intellectuels** : *découvrir, satisfaire sa curiosité, apprendre, poser des questions, jouer, pratiquer des activités manuelles, culturelles, ou sportives, etc.* ce qui correspond au droit au développement intellectuel.

2.4 LES PRINCIPES DES DROITS DE L'ENFANT

Les principes des droits de l'enfant, définis par la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), guident la réalisation de ces droits :

- **Non-discrimination** : Tous les enfants ont les mêmes droits. La protection contre la discrimination s'applique pour tous les droits et pour tous les enfants.
- **Intérêt supérieur de l'enfant** : Toute décision concernant un enfant doit être fondée sur son intérêt supérieur, évalué de manière individuelle.
- **Participation de l'enfant** : Les enfants ont le droit d'exprimer leur opinion sur les décisions les concernant, en fonction de leur âge et de leur discernement. Les formes de participation comprennent l'accès à l'information, le dialogue et la prise de décision.
- **Vie/survie et développement** : Tous les droits visent à garantir la vie, la survie et le développement de l'enfant.

2.5 LA VULNÉRABILITÉ DES ENFANTS

Tous les enfants sont vulnérables par nature, mais les formes de vulnérabilité varient en fonction de l'âge et du développement physique, mental, émotionnel et social de l'enfant. Cette vulnérabilité les expose à un risque accru de préjudice, d'exploitation ou de maltraitance, en raison de facteurs qui diminuent leur capacité à se protéger ou qui les rendent plus dépendants des adultes pour leur protection et leurs soins.

Parmi ces facteurs, on peut citer :

- **L'âge** : les très jeunes enfants sont particulièrement dépendants pour leurs besoins fondamentaux ;
- **Le handicap** : qu'il soit physique, mental ou sensoriel, il peut limiter les capacités de l'enfant à se protéger ou à demander de l'aide ;
- **Le manque de supervision parentale ou adulte** : une absence de protection directe augmente le risque d'abus ou de négligence ;
- **La pauvreté** : elle limite l'accès aux ressources de base et rend les enfants plus vulnérables à l'exploitation ou au travail forcé ;
- **L'isolement social** : il prive l'enfant de réseaux de soutien essentiels ;
- **La discrimination** : en raison du genre, de l'appartenance ethnique, ou d'autres caractéristiques ;
- **L'exposition à la violence ou aux conflits** : elle entraîne des traumatismes physiques et psychologiques.

Un enfant vulnérable est celui qui ne dispose pas des ressources, des systèmes de soutien ou de la résilience nécessaires pour faire face aux défis ou aux dangers auxquels il est confronté. Cela le rend particulièrement susceptible de subir des dommages physiques, émotionnels ou psychologiques.

Certains enfants, en raison de leur situation de vie, sont particulièrement vulnérables, et nécessitent des mesures de protection, d'assistance et de soin spécifiques :

- **Enfants déplacés**. Enfants non accompagnés de leurs parents ou tuteur qui ont été contraints de quitter leur milieu de vie à cause de conflits, catastrophes naturelles ou autres circonstances difficiles, et qui se sont installés dans un autre endroit à l'intérieur du pays où ils résident¹⁰.

¹⁰ Article 2 alinéa 2 de la Loi n°09/001 portant protection de l'enfant (LPPE).

- **Enfants en situation de handicap.** Enfants ayant des limitations fonctionnelles (genre physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles) qui entravent leur participation pleine et effective à la société. Les enfants en situation de handicap sont souvent confrontés à des environnements défavorables qui, combinés à leur vulnérabilité et au manque d'opportunités d'apprentissage et de participation significative, renforcent des dynamiques invalidantes. Ces dynamiques contribuent à aggraver leur expérience du handicap, les privant davantage d'une pleine inclusion sociale et éducative.
- **Filles mères.** Mères célibataires¹¹ dont la situation peut être liée à la pauvreté, aux conflits armés, à des contraintes culturelles ou croyances ou aux violences sexuelles.
- **Enfants en rupture familiale.** Enfants séparés de leur famille biologique, de façon permanente ou temporaire, pour diverses raisons comme la migration forcée, les conflits, la pauvreté, les abus ou d'autres circonstances difficiles¹² (divorce ou perte des parents, maltraitance ou négligence).
- **Enfants chef de ménage.** Enfants qui doivent assumer des responsabilités d'adultes au sein de leur foyer¹³, en raison notamment de la migration, l'urbanisation, la pauvreté ou la séparation avec leur famille biologique.
- **Enfants victimes de pratiques culturelles néfastes.** Enfants victimes de coutumes discriminatoires portant atteinte à leur santé physique et/ou psychique, ainsi qu'à leur développement¹⁴, comme le mariage forcé ou les mutilations génitales féminines (MGF). Ces pratiques sont tellement ancrées au sein des sociétés qu'elles sont « naturellement » considérées comme acceptables, et transmises de génération en génération.

CONSEIL

Soyez particulièrement attentifs aux filles dans votre classe.

En RDC, les filles sont plus souvent exposées à la violence, à la discrimination et aux abus en raison des normes sociales et culturelles qui assignent aux filles un rôle subalterne, limitant leurs droits et leur accès aux opportunités.

Ces inégalités les rendent plus vulnérables à des pratiques comme les mariages précoces, les violences sexuelles et l'exploitation. La pauvreté et les conflits aggravent encore leur situation, renforçant leur marginalisation.

En tant qu'éducateur, vous avez un rôle à jouer pour briser ce cycle d'inégalités.

Voici comment :

- **Traitez les filles et les garçons de manière équitable** : Encouragez les filles à participer activement, évitez de les assigner uniquement à des tâches domestiques ou secondaires, et valorisez leurs réussites.
- **Soyez vigilants aux signes de violence ou d'abus** : Une baisse soudaine des performances, des absences fréquentes ou des changements de comportement peuvent indiquer qu'une élève a besoin d'aide.
- **Ne tolérez pas les discriminations dans la classe** : Intervenez fermement face aux moqueries ou comportements sexistes, et sensibilisez les élèves à l'importance du respect mutuel.
- **Encouragez leur épanouissement** : Donnez aux filles les mêmes opportunités d'apprentissage, d'expression et de responsabilité que les garçons.

En restant attentifs et en soutenant les filles, vous contribuez non seulement à leur sécurité et à leur bien-être, mais aussi à bâtir un environnement scolaire plus équitable et inclusif pour tous.

¹¹ Dictionnaire universel, Ed. Spécial RDC, p.502

¹² <https://www.icrc.org/fr/nos-activites/retablissement-des-liens-familiaux>

¹³ <https://www.savethechildren.net/sites/www.savethechildren.net/files/Mandatory%20Policies%20-%20French.pdf>

¹⁴ <https://resourcecentre.savethechildren.net/fr/document/save-the-children-humanitarian-plan-2023-children-caught-in-crisis/>

CHAPITRE

3

LES DANGERS

3.1 LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE

L'article 19 de la Convention internationale des droits des enfants (CIDE) définit la violence par « **toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle** »¹⁵

De son côté, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) inclut dans sa définition de la maltraitance infantile « *toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir* »

La violence envers les enfants peut prendre de nombreuses formes, certaines étant visibles, tandis que d'autres restent plus discrètes, voire invisibles. Ces violences peuvent se produire dans des lieux censés offrir un environnement protecteur, comme la maison ou l'école, rendant leur détection et leur prévention encore plus difficiles¹⁶.

Les actes de violence envers les enfants sont généralement classés en quatre catégories principales : physique, sexuelle, psychologique et de négligence. L'OMS les définit de la manière suivante¹⁷ :

a) La violence physique : toute forme d'agression physique avec l'intention de blesser.

L'UNESCO distingue deux formes de violence physique en milieu scolaire¹⁸:

- **La violence physique perpétrée par des pairs**, y compris les bagarres entre élèves et les attaques physiques (avec une arme comme un bâton, un couteau ou une arme à feu).
- **La violence physique perpétrée par des éducateurs**, y compris l'utilisation intentionnelle de la force physique pouvant causer un préjudice, qu'elle soit utilisée comme une forme de punition (châtiment corporel) ou non.

¹⁵ Rapport mondial sur la violence et la santé, OMS, 2002, p. 65.

¹⁶ La violence à l'égard des enfants dans l'UE, Service de recherche du Parlement européen, 2014

¹⁷ Rapport mondial sur la violence et la santé, OMS, 2002, p. 66.

¹⁸ Ce qu'il faut savoir sur la violence et le harcèlement à l'école, UNESCO, 2002



Étude de Cas : Le Mythe de la «Nécessité» de la Punition Corporelle en RDC

Dans une école primaire de Kinshasa, M. Kasongo, un **éducateur** expérimenté, était fermement convaincu qu'une discipline stricte était nécessaire pour gérer ses élèves. Il pensait que la punition corporelle était parfois le seul moyen efficace pour corriger les comportements perturbateurs. L'école où il travaillait n'avait pas de politique claire interdisant ou encadrant cette pratique, ce qui laissait aux éducateurs la liberté de prendre leurs propres décisions en matière de discipline.

Un jour, un élève nommé Glodi, connu pour ses comportements turbulents en classe, s'est montré particulièrement difficile à gérer. Glodi interrompait la leçon, répondait de manière insolente et refusait d'écouter les consignes. Frustré par son attitude, M. Kasongo a décidé d'agir sur le moment. Il a frappé Glodi devant toute la classe, pensant que cet acte servirait à corriger son comportement et à dissuader les autres élèves de faire de même.

Cependant, les conséquences de cet acte ont été bien différentes de ce qu'espérait M. Kasongo.

Loin de s'améliorer, Glodi est devenu plus renfermé et a commencé à éviter les interactions en classe. Ses résultats scolaires ont chuté, et il s'est mis à manquer de plus en plus de cours. Les autres élèves, témoins de la scène, ont également été affectés. Ils sont devenus craintifs, craignant de subir le même sort s'ils venaient à mal se comporter.

Lorsque les parents de Glodi ont découvert ce qui s'était passé, ils ont été choqués et furieux. Ils ont signalé l'incident à la direction de l'école, exigeant des explications et des mesures correctives. Une enquête a révélé que Glodi traversait des problèmes familiaux importants, qui contribuaient directement à ses comportements perturbateurs en classe. Cette enquête a également mis en lumière que M. Kasongo avait déjà eu recours à la punition corporelle à d'autres occasions, convaincu que cette méthode était la seule manière de maintenir l'ordre.

Sous pression des parents et de la communauté scolaire, l'école a décidé de prendre des mesures. La punition corporelle a été officiellement interdite, et une série de formations a été mise en place pour les éducateurs. Ces sessions visaient à leur enseigner des méthodes alternatives pour gérer les comportements difficiles, basés sur la compréhension des besoins émotionnels et sociaux des élèves.

Démystifier le Mythe : Pourquoi la punition corporelle ne fonctionne pas

Ce cas illustre clairement que la punition corporelle, souvent perçue comme un moyen rapide de discipliner les élèves, est inefficace et nuisible. Dans le cas de Glodi, cette approche n'a pas résolu ses difficultés, mais a au contraire aggravé ses problèmes. En réalité, son comportement en classe était une expression de ses troubles personnels liés à des problèmes à la maison, et le frapper n'a fait qu'ajouter à son stress et à son isolement.

De plus, cet acte a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de la classe. La peur instaurée par la punition corporelle a créé un climat d'inquiétude et de méfiance, compromettant l'apprentissage et le bien-être des autres élèves.

Vous pouvez gérer efficacement une grande classe sans recourir à la punition corporelle

Gérer une classe surchargée est une réalité que vous connaissez bien, et nous comprenons que cela peut parfois sembler difficile. Vous jouez un rôle essentiel dans la vie de vos élèves, et nous savons que vous voulez le meilleur pour eux. Cependant, comme l'a montré l'étude de cas, utiliser la punition corporelle, même dans des moments de frustration, peut avoir des conséquences durables sur vos élèves. La bonne nouvelle, c'est qu'il existe des alternatives simples et efficaces qui peuvent vous aider à maintenir l'ordre dans votre classe tout en favorisant un environnement d'apprentissage respectueux et positif. Ensemble, nous pouvons explorer des outils et des stratégies qui renforceront votre autorité tout en gagnant la confiance et la coopération de vos élèves.

Que pouvez-vous faire ?

- 1. Établissez des règles claires et cohérentes** : Dès le début de l'année scolaire, prenez le temps d'expliquer vos attentes en matière de comportement, et rappelez-les régulièrement. Assurez-vous que ces règles soient justes, adaptées à l'âge de vos élèves et compréhensibles pour tous.
- 2. Encouragez les comportements positifs** : Valorisez les élèves qui respectent les règles (un mot gentil, un sourire ou une félicitation) : leur comportement devient un exemple pour les autres et crée un climat positif dans la classe.
- 3. Mettez en place des routines structurées** : Les routines offrent un cadre rassurant pour les élèves. Elles leur permettent de savoir à quoi s'attendre tout au long de la journée, ce qui réduit les comportements perturbateurs et facilite votre gestion de la classe.
- 4. Utilisez des conséquences non violentes** : Si un élève se comporte mal, proposez une conséquence constructive. Par exemple, demandez-lui de réparer son erreur en participant à une tâche éducative ou collective, comme ranger la classe. Cela leur permet d'apprendre de leurs actions sans violence.
- 5. Faites participer les élèves** : Donnez-leur des responsabilités, même petites, comme distribuer le matériel ou aider à organiser une activité. Cela leur donne un rôle valorisant dans la classe et renforce leur sentiment d'appartenance, ce qui réduit les perturbations.
- 6. Soyez un modèle** : Les élèves observent leurs éducateurs et imitent souvent leurs attitudes. Adoptez un ton calme et respectueux dans vos interactions. En montrant comment résoudre les conflits de manière pacifique, vous enseignez aux enfants des compétences précieuses qu'ils appliqueront dans leur propre comportement.

b) La violence psychologique : forme de maltraitance verbale et émotionnelle qui peut avoir des conséquences graves sur la santé mentale et le développement affectif de l'enfant, en particulier chez les enfants vulnérables. Elle inclut des comportements qui isolent, rejettent, humilient ou dévalorisent un enfant, souvent de manière subtile mais persistante. Dans le contexte scolaire, la violence psychologique peut se manifester à travers :

- **L'humiliation ou les menaces** : Rabaisser un élève devant ses pairs, le menacer de sanctions injustifiées ou le rejeter publiquement.
- **Les injures ou dénigrements** : Faire des commentaires désobligeants sur le physique, les capacités intellectuelles ou la personnalité de l'enfant, comme lui dire qu'il est stupide ou incapable.
- **La moquerie ou la stigmatisation** : Attribuer un surnom humiliant, se moquer de ses difficultés ou de ses différences (physiques, sociales ou culturelles).
- **La destruction de biens personnels** : Détruire un objet précieux pour un enfant, ce qui peut accentuer son sentiment de perte et de vulnérabilité.
- **Les exclusions injustes** : Ignorer un élève dans les activités de classe ou le priver systématiquement d'opportunités de participation.

c) La violence sexuelle : tout acte sexuel ou tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou acte visant à un trafic ou autrement dirigé contre la sexualité ou la reproduction sexuelle d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne, indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris mais sans s'y limiter, le foyer et le travail.

En RDC, la loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais, reconnaît 16 formes de violences sexuelles (attentat à la pudeur, excitation des mineurs à la débauche, viols, mariage forcée, grossesses forcées, stérilisation forcée, mutilations sexuelles, esclavage sexuelle, avortements forcés, harcèlement sexuel, zoophilie, trafic et exploitation d'enfants à des « fins sexuelles », prostitution des enfants).

d) Les violences basées sur le genre : tout acte nuisible ou préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et qui est motivé par des différences socialement prescrites entre les hommes et les femmes, ou entre les filles et les garçons.

Ces violences reflètent les inégalités de pouvoir dans la société et les normes discriminatoires qui désavantagent souvent un groupe par rapport à l'autre. Les femmes et les filles sont plus souvent victimes de violences que les hommes et les garçons, bien que ces derniers puissent également en être affectés. Ces violences peuvent être physiques, psychologiques, sexuelles ou institutionnelles.

Il est important de noter que ces violences peuvent être présentes même si les personnes impliquées (auteurs et victimes) n'en ont pas pleinement conscience. Par exemple, certaines pratiques ou comportements ancrés dans les traditions ou les habitudes sociales peuvent être perçus comme « normaux », alors qu'ils constituent en réalité une forme de violence (mariage précoces, préférence pour l'éducation des garçons, interdiction ou limitation de certaines activités pour les filles, stigmatisation des jeunes filles en cas de grossesse précoce, tabou menstruel...).

e) Le harcèlement scolaire : le harcèlement scolaire n'est pas un simple incident isolé, mais un modèle de comportement intentionnel et agressif qui se répète contre une victime. Il se produit dans un contexte où existe un déséquilibre de pouvoir, qu'il soit réel ou perçu. Les victimes, souvent vulnérables, se sentent impuissantes à se défendre, ce qui peut aggraver leur détresse.

Le harcèlement scolaire peut revêtir diverses formes :

- **Harcèlement physique** qui inclut les agressions comme les coups de poing, les coups de pied ou la destruction de biens personnels.
- **Harcèlement psychologique ou relationnel** qui peut se manifester par des insultes, des moqueries, des menaces, ou encore par des comportements visant à exclure une victime d'un groupe ou à répondre des rumeurs à son sujet.

- **Harcèlement à caractère sexuel** qui inclut les blagues, commentaires ou gestes déplacés à connotation sexuelle, qui constituent une forme de « harcèlement sexuel ».
- f) **La violence sociale** : violence dépassant les interactions individuelles et trouvant ses racines dans les normes, valeurs et structures institutionnelles qui façonnent les relations sociales. Elle se manifeste souvent dans les dynamiques de pouvoir et les inégalités systémiques, impactant directement les droits et opportunités des individus, y compris les enfants au sein du système scolaire.

Dans un contexte scolaire, les jeunes enfants issus de groupes vulnérables, comme ceux vivant dans la pauvreté, les enfants en situation de handicap, ou issus de minorités ethniques ou culturelles, peuvent être victimes de violence sociale de différentes façons.

Exemples de violence sociale dans les écoles :

- **La discrimination** : refuser à un enfant issu d'un groupe marginalisé l'accès à certaines activités scolaires, lui attribuer systématiquement des tâches dévalorisantes ou diminuer ses attentes à son égard en raison de son origine ethnique, de son genre ou de son statut socio-économique.
- **L'exclusion sociale** : refuser un enfant dans les interactions en classe ou ne pas l'inclure dans les travaux de groupe ; encourager ou tolérer un climat dans lequel certains élèves marginalisent systématiquement un enfant en raison de son apparence, de sa langue ou de ses caractéristiques personnelles.

CONSEIL

Créez un environnement où chacun se sent respecté et protégé

En tant qu'éducateur, vous êtes en première ligne pour prévenir et gérer le harcèlement scolaire et la violence sociale. Ces situations peuvent être difficiles à repérer et à gérer, mais avec les bonnes stratégies, vous pouvez créer un climat où tous les élèves se sentent sécurisés et valorisés.

Quelques clés pour agir efficacement :

1. **Restez attentif** : Soyez à l'écoute des signes de harcèlement ou d'exclusion, comme des élèves isolés, des changements de comportement, ou des plaintes fréquentes. Parlez avec les élèves concernés pour mieux comprendre ce qu'ils vivent.
2. **Encouragez le respect mutuel** : Insistez sur l'importance de la tolérance et du respect dans votre classe. Utilisez des exemples concrets pour montrer pourquoi chaque élève a de la valeur, quelle que soit son origine ou sa différence.
3. **Intervenez rapidement** : Si vous êtes témoin de harcèlement ou de comportements discriminatoires, intervenez immédiatement. Expliquez calmement pourquoi ces actions sont inacceptables et proposez des solutions constructives pour régler le problème.
4. **Impliquez tous les élèves** : Faites participer activement toute la classe à des discussions ou des activités qui renforcent la solidarité et la coopération. Par exemple, organisez des travaux de groupe en mélangeant les élèves pour favoriser les interactions positives.
5. **Soutenez les victimes** : Si un élève est victime de harcèlement ou de violence sociale, offrez-lui un espace d'écoute. Montrez-lui que vous êtes là pour l'aider et assurez-vous qu'il se sente soutenu.
6. **Travaillez avec les familles** : Lorsque cela est nécessaire, impliquez les parents ou tuteurs pour trouver ensemble des solutions qui soutiennent à la fois les victimes et les élèves responsables des comportements inappropriés.

h) La violence économique : toute forme d'exploitation abusive de l'enfant à des fins économiques, compromettant son développement et son bien-être. Cette forme de violence se manifeste lorsque le travail imposé à l'enfant est inapproprié pour son âge ou ses capacités, ou lorsqu'il l'empêche d'accéder à l'éducation et de se développer pleinement sur les plans physique, mental, moral, spirituel ou social. L'abus concerne notamment le poids du travail par rapport à l'âge de l'enfant.¹⁹

Dans le contexte de la RDC, cette violence est souvent visible à travers des situations telles que :

- **Les enfants travaillant dans les mines**, exposés à des conditions dangereuses et à de lourdes charges de travail ;
- **Les enfants domestiques**, contraints de travailler de longues heures sans rémunération ou avec un accès limité à l'éducation ;
- **Les petits vendeurs ambulants et les bagagistes**, qui passent leurs journées à travailler au lieu d'être à l'école.

Ces formes de travail non seulement privent les enfants de leur enfance, mais elles augmentent aussi leur vulnérabilité aux abus et à l'exploitation.

CONSEIL

Comprenez et agissez face à la violence économique

- **Soyez attentifs aux signes** : Observez les comportements inhabituels, comme des absences répétées, des signes de fatigue extrême ou des élèves qui expriment de manière indirecte qu'ils travaillent trop.
- **Écoutez et soutenez** : Si un élève partage qu'il doit travailler pour subvenir aux besoins de sa famille, montrez de l'empathie et ne le jugez pas. Assurez-lui qu'il mérite d'être à l'école et qu'il a des droits, y compris celui d'apprendre.
- **Impliquez les familles** : Engagez un dialogue respectueux avec les parents pour souligner l'importance de l'éducation dans l'avenir de leur enfant, tout en prenant en compte les difficultés économiques qu'ils peuvent rencontrer.
- **Travaillez avec la communauté** : Collaborez avec les leaders locaux, les associations et les services sociaux pour signaler les cas graves et trouver des solutions adaptées pour protéger les enfants.
- **Encouragez les élèves** : Renforcez leur estime de soi en valorisant leurs efforts et leurs progrès, même minimes, pour qu'ils se sentent motivés à poursuivre leur éducation malgré les obstacles.

j) L'exploitation sexuelle : le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un déséquilibre de pouvoir ou d'une relation de confiance à des fins sexuelles. Cela inclut des situations où l'auteur cherche à obtenir un avantage, qu'il soit financier, social ou politique, aux dépens de la victime.

¹⁹ Article 58 de la Loi n°09/001 du 10 janvier 2009, portant protection de l'enfant

Le rôle des éducateurs face à l'exploitation sexuelle

En tant qu'éducateur, vous êtes dans une position privilégiée pour :

- **Prévenir** : Sensibilisez les élèves à leurs droits, notamment le droit de dire non à tout comportement inapproprié et le droit de signaler des abus en toute sécurité.
- **Détecter** : Restez attentif aux signes d'exploitation sexuelle, comme des changements soudains dans le comportement d'un élève, des absences répétées, des signes de détresse émotionnelle ou des récits troublants.
- **Protéger** : Si vous suspectez une situation d'exploitation, informez discrètement les autorités compétentes ou les services de protection de l'enfance. Agissez toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant et en garantissant sa confidentialité.
- **Soutenir** : Offrez une écoute bienveillante et assurez-vous que l'élève concerné se sente en sécurité au sein de l'établissement scolaire. Créez un environnement où les élèves savent qu'ils peuvent se confier sans crainte.

3.2 LE CYCLE DE LA VIOLENCE

Le «cycle de la violence» fait référence à un schéma récurrent de violences qui se transmettent de génération en génération ou qui se répètent dans les communautés et les relations. En RDC, ce cycle est souvent renforcé par un contexte historique marqué par des conflits armés, une instabilité sociale et une pauvreté généralisée. Ces conditions créent un environnement où la violence devient un comportement appris et normalisé.

Transmission intergénérationnelle de la violence

Les enfants qui grandissent en étant témoins ou victimes de violences – qu'elles soient domestiques, communautaires ou liées aux conflits armés – risquent de percevoir la violence comme une manière normale de résoudre les conflits. Cela les rend plus susceptibles, à l'âge adulte, de perpétrer des actes violents ou d'en être victimes.

Lorsque la violence devient un élément courant de la vie quotidienne, elle peut se normaliser au point d'être perçue comme inévitable. La sensibilisation est donc essentielle pour aider les enfants et les adultes à comprendre que la violence ne devrait jamais être considérée comme normale et qu'il est possible de briser ce cycle pour instaurer la paix et la réconciliation.

Impact de la violence sur les comportements futurs

Les personnes exposées à la violence dès leur jeune âge peuvent développer des comportements violents, souvent considérés comme un moyen de survie ou d'affirmation de leur contrôle. Les victimes, quant à elles, peuvent ressentir de l'impuissance ou croire qu'elles méritent ces mauvais traitements, ce qui les empêche souvent d'échapper à des situations de violence.



Le rôle des CRS et des éducateurs pour briser le cycle de la violence

En tant qu'éducateur, vous occupez une position privilégiée pour briser ce cycle en offrant un environnement sûr, bienveillant et stimulant. Votre rôle dépasse l'enseignement académique pour inclure des efforts de sensibilisation, de soutien et de promotion d'une culture de paix.

Promouvoir la paix et la résolution non violente des conflits

- **Enseigner des compétences non violentes** : Montrez aux élèves comment résoudre les conflits de manière pacifique. Cela inclut des compétences telles que l'empathie, la communication et la coopération.
- **Donner l'exemple** : Soyez un modèle de comportements respectueux et non violents, et guidez les élèves dans l'apprentissage de la gestion des désaccords sans recours à la violence.

Créer un environnement sûr et stable

- **Instaurer un climat de sécurité** : Faites de votre classe un espace où les élèves se sentent en sécurité, respectés et libres de s'exprimer sans crainte.
- **Soutenir les enfants traumatisés** : Apprenez à reconnaître les signes de traumatisme chez les élèves et offrez-leur un soutien adapté, en collaboration avec les services sociaux ou les professionnels spécialisés.

Donner aux enfants les moyens d'agir

- **Fournir une éducation de qualité** : Offrez aux élèves des connaissances et des compétences pratiques leur permet d'accéder à des opportunités en dehors des environnements violents.
- **Encourager la pensée critique** : Aidez les élèves à développer leur esprit critique pour qu'ils puissent résister aux pressions sociales ou idéologiques qui favorisent la violence.

Remettre en question les normes et stéréotypes néfastes

- **Lutter contre la violence basée sur le genre** : Travaillez avec les élèves pour déconstruire les stéréotypes sexistes et promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.
- **Sensibiliser à la non-normalisation de la violence** : Montrez aux élèves qu'il est possible de vivre dans une société pacifique et qu'ils peuvent contribuer à ce changement.

Soutenir l'engagement et la sensibilisation communautaire

- **Impliquer les familles et la communauté** : Renforcez les messages de paix et de non-violence au-delà de la salle de classe en travaillant avec les parents et les leaders communautaires.
- **Être des modèles de comportement** : Influencez positivement vos élèves et la communauté en incarnant des valeurs de respect et de non-violence.

S'attaquer aux causes profondes de la violence

- **Lutter contre la pauvreté par l'éducation** : Aidez les enfants à échapper au cycle de pauvreté et de violence, et à envisager un avenir meilleur leur donnant accès à une éducation de qualité.
- **Apprendre les compétences de vie** : Enseignez aux élèves des compétences telles que la régulation émotionnelle, la communication et la négociation pour leur permettre de surmonter les difficultés sans recourir à la violence.

3.3 LES ABUS OU MALTRAITANCES A L'ÉGARD DE L'ENFANT

L'abus ou la maltraitance à l'égard d'un enfant se définit comme un acte délibéré ayant des conséquences négatives réelles ou potentielles sur la sécurité, le bien-être, la dignité ou le développement de l'enfant. Ces actes surviennent dans le contexte d'une relation où une personne détient une position de responsabilité, de confiance, ou de pouvoir sur l'enfant²⁰.

Les abus peuvent prendre plusieurs formes : physiques, émotionnels, sexuels ou négligence, mais ils partagent tous un point commun : ils compromettent la capacité de l'enfant à s'épanouir dans un environnement sûr et bienveillant.

Différence entre les violences et les abus et maltraitances

Les violences sont plus générales et reflètent souvent des normes sociétales ou des inégalités structurelles, comme celles qui normalisent la discrimination ; tandis que les abus et maltraitances sont des formes spécifiques de violences qui surviennent dans des relations proches et personnelles où l'enfant devrait théoriquement se sentir protégé, mais où il est au contraire exposé à des préjudices.

Types d'abus commis à l'égard des enfants

a) Abus physique : L'abus physique implique l'usage de la force physique contre un enfant, causant ou risquant de causer des blessures, des douleurs ou des souffrances. Il s'agit de tout acte de violence ou de brutalité affectant l'intégrité physique de l'enfant.

Exemples d'abus physiques :

- Frapper un enfant avec un objet (bâton, ruban, ceinture...)
- Brûler la peau d'un enfant (mains...)
- Cogner la tête d'un enfant contre un mur
- Tirer les cheveux, pincer ou fouetter
- Imposer des punitions humiliantes comme s'agenouiller sur des pierres avec les mains levées
- Menacer de commettre ces actes.

b) Abus émotionnel ou psychologique : L'abus émotionnel ou psychologique implique des actes ou paroles dégradantes pour humilier l'enfant, l'intimider, l'effrayer ou de le dénigrer²¹. Ces comportements peuvent affecter gravement le développement affectif de l'enfant.

Exemples d'abus émotionnels ou psychologiques :

- Humilier ou intimider un enfant (« Tu es stupide, tu ne réussiras jamais »)
- S'injurier ou se battre devant les enfants (particulièrement les parents)
- Insulter ou moquer un enfant pour son apparence physique, son incapacité ou ses performances scolaires
- Proférer des menaces de violence contre l'enfant ou ses proches
- Isoler l'enfant de ses amis ou de sa famille sans raison valable
- Détruire les objets personnels de l'enfant

²⁰ Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, éd 2019, P 339

²¹ <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/vf-fv/me-ca.html>

c) Abus sexuel : L'abus sexuel implique tout acte ou comportement de nature sexuelle imposé à un enfant sans son consentement. Cela inclut également l'exploitation sexuelle, les mariages précoces, la pornographie infantile ou le trafic à des fins sexuelles.

Exemples d'abus sexuels :

- Tout acte non désiré de nature sexuelle imposé à une autre personne sans son consentement (y compris regarder ou toucher)
- Avoir des rapports sexuels avec un enfant de moins de 18 ans
- Toucher les parties intimes d'un enfant
- Parler à un enfant en utilisant un langage sexuellement explicite ou inapproprié
- Montrer des images, vidéos ou autres contenus pornographiques à un enfant
- Prendre des photos ou vidéos intimes d'un enfant
- Demander des faveurs sexuelles en échange de bonnes notes, de la suppression ou la diminution de frais scolaires ou d'autres avantages
- Contraindre un enfant à regarder ou à participer à des actes de nature sexuelle.

Note importante : Un enfant ne peut pas donner son consentement à des actes de nature sexuelle. Ces actes sont illégaux²² et moralement inacceptables, quelles que soient les circonstances.

d) Négligence : Ne pas garantir ou assurer, de manière délibérée ou par manque d'attention, les droits fondamentaux de l'enfant, tels que sa sécurité physique, son bien-être et son développement. Qu'elle soit volontaire ou non, cette forme d'abus a des conséquences graves sur la santé et le développement de l'enfant.

Exemples de négligence :

- Refus de scolariser son enfant, le privant ainsi de son droit à l'éducation
- Ne pas surveiller l'heure à laquelle l'enfant rentre à la maison
- Laisser l'enfant seul toute la journée sans supervision
- Négliger l'éducation de l'enfant en ne s'impliquant pas dans son apprentissage ou en ignorant ses besoins scolaires
- Ne pas emmener un enfant malade à l'hôpital ou chez le médecin pour des soins appropriés
- Exposer l'enfant à des situations dangereuses, comme laisser une arme à feu ou un objet tranchant à sa portée

²² La loi n° 06/018 du 20 juillet 2006, modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais, fixe la majorité sexuelle à 18 ans.



Comment identifier des enfants victimes d'abus ou de négligence ?

En tant qu'éducateurs, vous êtes souvent les premiers adultes en-dehors du cercle familial à interagir avec les enfants de manière régulière. Votre position vous permet de repérer les signes d'abus ou de négligence, même subtils, et de jouer un rôle crucial dans leur protection. Voici une liste non exhaustive des signes auxquels vous devez être attentifs.

Signes physiques

- **Blessures fréquentes** : Brûlures, ecchymoses, blessures dissimulées par des vêtements.
- **Signes physiques** indiquant un abus sexuel :
 - Douleurs ou blessures dans les parties intimes.
 - Saignements, décharges inhabituelles ou infections récurrentes.
 - Difficultés à marcher, s'asseoir ou effectuer des activités physiques.
- **Plaintes psychosomatiques** : Maux de tête fréquents, nausées, douleurs abdominales inexplicables.
- **Apparence négligée et hygiène insuffisante** :
 - Vêtements sales, mal ajustés ou inadaptés aux conditions climatiques.
 - Mauvaise hygiène corporelle : cheveux sales, odeur corporelle forte, absence de soins dentaires.
- **Retards dans le développement** : Développement physique, émotionnel ou social en décalage avec l'âge.

Signes comportementaux

- **Comportements agressifs ou autodestructeurs** : Violence envers soi-même (pensées suicidaires, automutilations) ou envers les autres.
- **Changements de comportement soudains** :
 - Isolement et repli sur soi.
 - Agressivité inhabituelle ou irritabilité.
 - Stratégies d'adaptation malsaines : automutilation, comportements autodestructeurs, recherche excessive d'attention.
- **Comportements extrêmes** : Alternance entre passivité et agressivité, attitudes secrètes, perturbatrices ou exigeantes.
- **Consommation de substances** : Usage de drogue (chanvre, cannabis, sniffing de carburant) ou d'alcool.
- **Comportements régressifs** : Retour à des comportements infantiles (se bercer, sucer leur pouce, faire des crises de colère, mouiller son lit).
- **Connaissance ou intérêt sexuel inapproprié** : Connaissance ou comportements sexuels inadaptés à l'âge de l'enfant.
- **Comportements inhabituels** : Mendicité, vol de nourriture ou d'argent.



Signes émotionnels et psychologiques

- **Faible estime de soi et sentiment de dévalorisation :**
 - Image négative de lui-même, manquer de confiance et se sentir incapable ou inutile.
 - Sentiment d'être mal aimé, non désiré ou inutile.
- **Difficulté à établir des liens**
 - Tentative excessive de plaire.
 - Incapacité à nouer des relations avec ses parents, éducateurs ou camarades.
- **Anxiété et peur :**
 - Peur excessive de l'échec ou de certaines situations.
 - Crainte marquée des adultes ou de certaines figures d'autorité.
 - Peur des examens médicaux ou des soins.
- **Fuite ou évitement du domicile ou des responsables :**
 - Anxiété marquée à l'idée de rentrer chez soi ou à la vue d'un parent ou tuteur.
 - Errance et absentéisme scolaire accru.
- **Troubles psychologiques :**
 - Développement de troubles anxieux ou dépressifs.
 - Perturbations du sommeil : cauchemars fréquents, insomnie.

Signes liés à l'apprentissage et à la scolarité

- **Difficultés scolaires :**
 - Baisse de concentration et performances en déclin.
 - Difficultés d'apprentissage et retards dans la compréhension des concepts.
- **Absentéisme et isolement :**
 - Présence irrégulière à l'école.
 - Refus ou incapacité à participer aux activités scolaires et sociales.
- **Manque de matériel et de soutien familial :**
 - Absence de fournitures scolaires essentielles
 - Désintérêt ou absence de parents/tuteurs dans la vie scolaire de l'enfant.

Signes de révélation directe

- **Déclaration directe de l'enfant :** L'enfant révèle, même partiellement ou de manière hésitante, avoir subi des abus.
- **Indices verbaux et comportementaux :** L'enfant peut exprimer son mal-être par des phrases implicites ou un changement d'attitude marqué.



Ces comportements et signes physiques ou émotionnels doivent être pris comme des indicateurs possibles, même s'ils ne confirment pas toujours un abus. En tant qu'éducateur, votre rôle est de rester attentif et de signaler toute suspicion ou révélation aux autorités compétentes, dans le respect des protocoles de protection de l'enfance.

Comment PRÉVENIR les abus au sein des Centres de Rattrapage Scolaire (CRS)

Les CRS jouent un rôle crucial dans la protection et le développement des enfants vulnérables. Voici un résumé des actions essentielles pour prévenir les abus dans ces centres :

1. Formation et Sensibilisation

- Former les éducateurs, encadreurs et autres personnels sur la prévention des abus physiques, psychologiques, et sexuels.
- Sensibiliser les éducateurs, les parents, et la communauté à l'importance de la sécurité des enfants, à la maison et au CRS.
- Organiser des sessions régulières pour identifier les signes d'abus et comprendre les protocoles de signalement.

2. Réglementation et Politiques

- Mettre en place des règlements clairs et participatifs pour gérer les situations d'abus et de violences.
- Élaborer des lignes directrices sur la discipline positive et non violente.
- Instaurer des mécanismes de signalement confidentiels pour les enfants et le personnel.
- Évaluer périodiquement les pratiques et règlements pour s'assurer qu'ils respectent les normes de protection de l'enfance.

3. Création d'un Environnement Sûr

- Assurer une surveillance adéquate dans le CRS pour prévenir les comportements abusifs.
- Améliorer l'environnement physique (latrines propres et accessibles, espaces récréatifs sécurisés, infrastructure adaptée aux enfants en situation de handicap).
- Promouvoir un climat de respect mutuel entre élèves et adultes.

4. Soutien aux Enfants

- Identifier et accompagner les enfants à risque ou en danger.
- Encourager les enfants à signaler tout incident de violence ou comportement suspect, en leur assurant un espace d'écoute bienveillant.
- Fournir des informations claires sur les services disponibles pour les référencement (aide médicale, psychologique ou sociale).

5. Implication des Parents et de la Communauté

- Organiser des espaces de dialogue avec les parents pour discuter des mesures de prévention et renforcer leur implication dans la vie du CRS.
- Travailler avec les communautés pour former des leaders locaux engagés dans la protection des enfants et la promotion de l'éducation informelle.

6. Accès Égalitaire et Soutien Personnalisé

- Rendre le CRS inclusif : proposer un accompagnement et un rattrapage adapté pour les élèves ayant des besoins spécifiques (handicap, troubles d'apprentissage).
- Renforcer l'accès à l'éducation pour les enfants non scolarisés et s'assurer que tous sont traités avec dignité, sans discrimination liée à l'âge, au sexe ou au statut social.
- Maintenir la gratuité des programmes de rattrapage scolaire.

- e) **L'exploitation des enfants** : L'exploitation des enfants désigne toute situation où des enfants sont utilisés pour l'avantage, la satisfaction ou le profit économique ou personnel d'une autre personne. Ces situations conduisent souvent à un traitement injuste, cruel et préjudiciable, entravant la scolarisation, la santé et le développement de l'enfant²³.

Exemples d'exploitation des enfants :

- Forcer un enfant à effectuer des travaux pour générer de l'argent ou des avantages, sans qu'il ne bénéficie directement de ces efforts
- Utilisation des enfants pour le bénéfice de quelqu'un d'autres ou profit résultant du traitement injuste et cruel de l'enfant
- Soumettre des enfants à des travaux dans des mines, des plantations ou des pâturages, souvent dans des conditions dangereuses
- Employer des enfants pour financer des activités scolaires, religieuses ou communautaires, au détriment de leur éducation et de leur bien-être
- Faire porter ou transporter des charges adaptées à leur âge ou à leur force physique.

Ces formes d'exploitation nuisent gravement à la santé mentale et physique de l'enfant, à son éducation et à son développement émotionnel et social.



Comment reconnaître un enfant exploité ?

Signes possibles d'exploitation

- **Absences fréquentes** : Un enfant qui manque régulièrement les cours pourrait être contraint de travailler ou d'effectuer des tâches au détriment de son éducation. Vérifiez les raisons de ces absences et écoutez-le pour en connaître les causes.
- **Signes de détresse ou de fatigue**
 - Fatigue extrême, nervosité, méfiance envers les adultes ou réactions de peur peuvent indiquer une exploitation économique ou physique
 - Des blessures non expliquées ou des signes de négligence physique sont également des indicateurs à surveiller.
- **Isolement social** : Un enfant exploité peut sembler triste, éviter les interactions sociales ou rester isolé des autres élèves.

²³ Article 36 de la CDE

Comment PRÉVENIR l'exploitation des enfants au sein des CRS et de la communauté ?

Pour protéger les enfants de toute forme d'exploitation, les CRS doivent adopter des approches concrètes :

1. Former et sensibiliser le personnel

- Organiser des formations pour identifier les signes d'exploitation et comprendre les protocoles de protection de l'enfance
- Sensibiliser les éducateurs et les encadreurs à leur rôle dans la détection et la prévention de l'exploitation.

2. Élaborer des politiques claires

- Élaborer un règlement scolaire, un code de conduite du personnel et des procédures de signalement pour les cas d'exploitation
- Associer les enfants à la définition des mécanismes de protection pour qu'ils se sentent impliqués et entendus.

3. Assurer une surveillance active

- Veiller à ce que les activités dans le CRS soient bien encadrées pour prévenir les comportements abusifs.
- Rester vigilant face aux comportements suspects et réagir rapidement.

4. Encourager la communication

- Écouter attentivement les préoccupations des enfants et les inciter à signaler tout incident de protection.
- Échanger régulièrement avec les parents ou tuteurs sur les progrès de l'enfant pour solliciter leur soutien et leur implication.

5. Renforcer les mécanismes de protection

- Mettre en place des systèmes solides pour signaler et traiter les cas d'exploitation, avec des points focaux dédiés.
- Réagir rapidement lorsqu'un cas est identifié, en suivant les procédures établies.

6. Collaborer avec la communauté

- Engager les familles et les leaders communautaires dans des initiatives pour protéger les enfants et sensibiliser à l'importance de l'éducation.

Ces mesures contribueront à créer un environnement protecteur et bienveillant, où les enfants peuvent s'épanouir sans craindre d'être exploités.

Abus et enfants en situation de handicap

Les filles et les garçons en situation de handicap sont particulièrement vulnérables aux abus en raison de leurs difficultés physiques, intellectuelles ou émotionnelles et de leur dépendance accrue à l'égard d'autrui pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Cette vulnérabilité est souvent exacerbée par :

- les limitations physiques qui restreignent leur capacité à se protéger ;
- les obstacles à la communication, qui rendent difficile le signalement des abus ;
- la marginalisation sociale, qui les isole de leur communauté.

Ces facteurs peuvent faire des enfants en situation de handicap des cibles faciles pour les auteurs d'abus, qui supposent souvent que leurs actes ne seront ni remarqués ni sanctionnés.

Les risques spécifiques pour les filles et les femmes en situation de handicap

Les filles et les femmes en situation de handicap courent un risque accru d'abus, souvent de la part de personnes proches d'elles, comme leur conjoint, un membre de leur famille, ou un soignant, ou des étrangers qui exploitent leur vulnérabilité perçue.

Dans de nombreux cas, les auteurs d'abus sont des personnes connues ou de confiance. Leurs actes sont facilités par le fait que les filles et les femmes en situation de handicap sont souvent restreintes dans leurs interactions sociales et n'ont pas eu l'occasion de développer des relations extérieures saines, ce qui les amène à penser qu'elles n'ont pas d'autre choix que d'endurer les abus. Cette isolation les empêche d'apprendre à connaître des comportements inappropriés ou à comprendre qu'elles ont des droits²⁴.

3.4 LA MALTRAITANCE À LA MAISON ET SES CONSÉQUENCES À L'ÉCOLE

Pourquoi les violences à la maison concernent-elles l'école ?

Les violences subies à la maison ont un impact direct sur l'expérience scolaire des enfants. En tant qu'éducateur, vous êtes souvent en première ligne pour observer et comprendre ces répercussions, qui se manifestent des manières suivantes :

- 1. Effets émotionnels et psychologiques** : Les enfants victimes de maltraitance souffrent fréquemment d'anxiété, de dépression, d'un manque d'estime de soi et de traumatismes. Ces émotions perturbent leur concentration, leur participation et leur engagement dans des activités scolaires.
- 2. Troubles du comportement** : La maltraitance peut entraîner des comportements agressifs, un repli sur soi ou de la défiance. Ces réactions, souvent incomprises, peuvent générer des conflits avec les pairs et les **éducateurs**.
- 3. Résultats scolaires** : Le stress et les traumatismes affectent le fonctionnement cognitif, réduisant les capacités d'apprentissage, de mémorisation et de concentration. Ces enfants risquent d'être jugés pour les résultats scolaires médiocres sans que leurs difficultés profondes soient reconnues.
- 4. Relations sociales** : Les enfants maltraités peuvent avoir du mal à établir des relations saines avec leurs camarades, se sentir isolés ou développer une méfiance envers les autres, ce qui peut entraîner des difficultés sociales et une détresse émotionnelle supplémentaire.
- 5. Santé physique** : Les violences physiques entraînent des blessures et affaiblissent la santé générale des enfants. Ces problèmes de santé peuvent exiger des soins médicaux, ce qui peut compromettre la régularité de leur fréquentation scolaire. Le stress chronique lié à la maltraitance peut affaiblir leur système immunitaire, augmentant leur vulnérabilité aux maladies.
- 6. L'assiduité à l'école** : Les enfants maltraités risquent de manquer souvent l'école, soit pour cacher leurs blessures, soit par peur, soit par manque de motivation en raison de leur situation familiale.

²⁴ https://en.hesperian.org/hhg/A_Health_Handbook_for_Women_with_Disabilities:Sexual_abuse

7. **Effets à long terme** : Les séquelles de la maltraitance affectent durablement le développement et le bien-être des enfants, risquant d'entraver leur épanouissement même à l'âge adulte. En rendant l'environnement éducatif sûr et inclusif, les éducateurs peuvent contribuer à créer un environnement positif pour ces enfants.



Le rôle des éducateurs

En tant qu'éducateurs, vous occupez une position privilégiée pour avoir un impact positif sur la vie de vos élèves confrontés à la maltraitance à la maison. Vous jouez un rôle clé en tant que **défenseur, protecteur et soutien**, contribuant à offrir aux enfants un environnement sûr et propice à leur développement.

Vos responsabilités incluent :

1. Observer et identifier

- **Reconnaître les signes de maltraitance** : Blessures inexplicables, hygiène négligée ou changement dans l'apparence physique, absences fréquentes ou changements de comportement. Restez vigilants et attentifs à tous ces signaux d'alarme.
- **Observer les comportements** : Repli extrême sur soi, agressivité, anxiété ou peur excessive de rentrer chez soi, changements soudains dans les performances scolaires.

2. Créer un environnement sûr

- **Espaces sécurisés** : Offrez une classe où les élèves se sentent en sécurité, respectés et valorisés. Cela peut être particulièrement important pour les élèves maltraités, car l'école peut être le seul endroit sûr pour eux.
- **Relations de confiance** : Établissez une relation bienveillante pour encourager les enfants à parler de leurs expériences en toute sécurité. Une approche positive et bienveillante peut faire une différence significative dans la capacité d'un enfant à faire face à sa situation.

3. Signaler tout soupçon d'abus

- **Dénonciation obligatoire** : Du fait de leur statut et leur rôle, les éducateurs sont légalement tenus de signaler aux autorités compétentes tout soupçon de maltraitance ou de négligence à l'égard d'un enfant.
- **Connaître les protocoles** : Suivez les procédures établies pour signaler tout soupçon de maltraitance aux autorités compétentes.
- **Garantir la confidentialité** : Traitez toutes les informations avec professionnalisme et discrétion pour protéger l'enfant.

4. Collaborer avec les services de soutien

- **Travailler en équipe** : Faites appel aux conseillers scolaires, travailleurs sociaux ou agents psychosociaux pour fournir un accompagnement adapté aux élèves susceptibles d'être victimes d'abus.
- **Faciliter l'accès aux ressources** : Orientez les enfants et leurs familles vers des services appropriés pour obtenir de l'aide.

5. Soutenir l'éducation des enfants

- **Adaptation scolaire** : Offrez un soutien supplémentaire et des aménagements (souplesse dans la remise des devoirs, espace calme pour travailler) pour aider les élèves maltraités à rattraper leur retard.
- **Encouragement** : Renforcez leur estime de soi et leur sentiment d'appartenance en favorisant leur participation dans les activités scolaires.

7. Offrir un soutien continu

- **Observation continue** : Après un signalement de maltraitance, surveillez le bien-être et les progrès de l'enfant.
- **Maintien d'un lien** : Continuez à offrir un soutien émotionnel pour renforcer leur résilience.

8. Éduquer et responsabiliser

- **Informé sur les droits** : Apprenez aux élèves à reconnaître leurs droits et les comportements inappropriés.
- **Encourager l'autonomie** : Donnez-leur confiance pour signaler les abus dont ils sont victimes et demander de l'aide.

3.5 POURQUOI LES ADULTES MALTRAITENT-ILS LES ENFANTS ?

Dans la majorité des cas, les parents ou les personnes qui s'occupent des enfants ne cherchent pas intentionnellement à leur nuire ou à leur causer un préjudice durable. Cependant, divers facteurs peuvent conduire à des comportements maltraitants, souvent liés à des difficultés personnelles ou contextuelles.

1. Stress et frustrations personnelles

Les adultes peuvent maltraiter les enfants lorsqu'ils sont fatigués, en colère, frustrés ou accablés par leurs propres problèmes. Ces émotions non gérées les amènent à perdre le contrôle face aux comportements de l'enfant.

Parfois, un manque de soutien familial ou communautaire aggrave ces frustrations, laissant les parents ou tuteurs livrés à eux-mêmes dans l'éducation des enfants.

2. Manque de compréhension des capacités de l'enfant

Certains adultes s'attendent à ce que les enfants aient des capacités ou une maturité qui ne correspondent pas à leur âge. Lorsqu'un enfant ne répond pas à ces attentes irréalistes, l'adulte peut réagir de manière excessive.

Cette incompréhension peut également découler d'un manque d'éducation ou d'accès à des informations sur le développement de l'enfant.

3. Reproduction du cycle de la violence

Beaucoup d'adultes maltraitants ont eux-mêmes été victimes de violence ou d'humiliation lorsqu'ils étaient enfants. Étant donné qu'ils ont grandi dans un environnement où la violence était perçue comme « normale », ils reproduisent ces comportements avec leurs propres enfants.

4. Absence de modèles positifs

Certains adultes n'ont pas eu de modèle éducatif bienveillant ou ne connaissent pas de méthodes alternatives pour discipliner les enfants. Par conséquent, ils ont recours à des pratiques violentes ou maltraitantes par manque de meilleures options.

5. Facteurs aggravants : drogues, maladies ou troubles mentaux

Dans certains cas, les adultes peuvent maltraiter les enfants parce qu'ils ne sont pas en mesure de contrôler leurs actions en raison de la consommation d'alcool ou de drogues.

Les maladies mentales non traitées ou les troubles psychologiques peuvent également influencer leur comportement, les rendant incapables de gérer correctement leurs émotions ou de répondre aux besoins des enfants.

3.6. QUE DIT LA LOI EN CAS D'ABUS ?

En RDC, l'enfant, tout comme l'adulte, peut être confronté à des situations qualifiées d'abus. Ces actes, qu'ils soient physiques, sexuels, émotionnels ou liés à la négligence, sont considérés comme des infractions graves au regard de la loi congolaise. Ils exposent les auteurs

à des sanctions pénales prévues par le **Code pénal congolais**, modifié et complété par la **loi n°09/001 du 10 janvier 2009**, portant protection des droits de l'enfant.

Les dispositions légales principales

- **La loi n°09/001 du 10 janvier 2009** relative à la protection de l'enfant garantit à tout enfant le droit à la vie, à l'éducation, à la protection contre toute forme de violence, d'exploitation ou d'abus, qu'ils soient commis au sein de la famille, de la communauté ou dans un environnement scolaire.
- Dans le Code pénal congolais, les articles relatifs aux violences sexuelles précisent les peines applicables en cas de viol, d'attentat à la pudeur, ou d'exploitation sexuelle, avec une reconnaissance spécifique de la vulnérabilité des enfants. Les violences physiques et les actes de négligence graves peuvent être sanctionnés en tant qu'atteintes à l'intégrité physique et morale de l'enfant.

Les sanctions en cas d'abus

La loi distingue plusieurs types d'abus, chacun assorti de sanctions spécifiques :

- **Violences physiques ou sexuelles** : Ces infractions sont sévèrement punies, avec des peines allant de plusieurs années d'emprisonnement à des amendes importantes, selon la gravité des faits et les circonstances aggravantes.
- **Négligence ou exploitation** : Les actes qui privent un enfant de ses droits fondamentaux, tels que l'accès à l'éducation ou à la santé, peuvent également entraîner des sanctions pénales.

Ce que prévoit la loi pour protéger les enfants contre les abus

- **Droits fondamentaux de l'enfant**
Etant donné que la législation congolaise reconnaît à l'enfant le droit à une protection contre toute forme de violence ou d'exploitation, les autorités ont l'obligation de veiller à ce que ces droits soient respectés.
- **Accès à la justice**
Les enfants victimes d'abus, ou leurs représentants, peuvent saisir les tribunaux compétents pour demander réparation et condamner les auteurs des abus. Les procédures doivent garantir la confidentialité et la protection des victimes.
- **Obligation de signalement**
La loi impose à toute personne, en particulier les professionnels travaillant avec des enfants, de signaler tout abus présumé aux autorités compétentes. Ne pas le faire peut entraîner des sanctions.

3.7 VIOLENCE ET ABUS AU SEIN DES ECOLES

Une grande partie de ce chapitre s'est concentrée sur les violences et les abus auxquels les enfants sont exposés à la maison ou dans leur communauté, ainsi que sur le rôle des CRS et des éducateurs dans leur protection. Cependant, il est important de souligner que des formes de violences existent également au sein des écoles ou sur le chemin qui y mène.

Ces violences, bien qu'elles puissent sembler moins visibles, ont des effets profonds sur la sécurité, le bien-être et les opportunités éducatives des enfants.

Dangers présents dans les écoles :

- **Abus physiques** : Les châtiments corporels, coups, gifles ou tout autre forme de punitions physiques infligées par les éducateurs ou surveillants. *Par exemple, un éducateur qui frappe un élève pour le punir de ne pas avoir fait ses devoirs en considérant cela comme une méthode de discipline.*

- **Abus sexuels** : Les actes inappropriés ou les relations sexuelles forcées commis par des éducateurs, des surveillants ou même des élèves plus âgés. *Par exemple, une élève est manipulée par un surveillant qui lui promet de meilleures notes ou une dispense des frais scolaires en échange de faveurs sexuelles.*
- **Brimades et harcèlement** : Les insultes, moqueries ou intimidations perpétrées par des éducateurs ou d'autres élèves. *Par exemple, une fille qui a repris sa scolarité au CRS après avoir été mère adolescente qui est moquée ou marginalisée par ses camarades ou même par des éducateurs.*
- **Abus émotionnel** : Les humiliations, les critiques constantes ou le rabaissement, souvent sous couvert de « discipline ». *Par exemple, des remarques dévalorisantes telles que «tu es incapable d'apprendre» ou «tu ne feras jamais rien de ta vie», adressées à un élève qui a des difficultés d'apprentissage.*

Mesures pour prévenir les violences dans les écoles

De même que pour les abus commis à la maison ou dans la communauté, il est essentiel de :

- **Sensibiliser** et éduquer les élèves et le personnel sur les **droits de l'enfant** et les conséquences des abus.
- Mettre en place des **mécanismes de signalement** confidentiels, efficaces et accessibles pour permettre aux élèves de signaler les abus en toute sécurité.
- Adopter une politique claire de « **Tolérance zéro** » contre toutes les formes de violences dans les écoles, avec des sanctions pour les contrevenants.
- Former les éducateurs sur des **méthodes de discipline positives** et des approches adaptées pour gérer les troubles du comportement.

Risques sur le chemin de l'école : un défi pour les enfants de la RDC

Les dangers auxquels les enfants sont exposés ne se limitent pas à l'environnement scolaire. En RDC, de nombreux enfants font face à des risques importants lorsqu'ils se rendent à l'école :

1. Accident de circulation

Les enfants qui marchent pour se rendre à l'école peuvent être percutés ou renversés par des véhicules, motos ou vélos, en particulier dans des zones où il n'y a pas de passages piétons sécurisés.

Solution : Sensibiliser les enfants à la sécurité routière dès leur jeune âge et limiter la vitesse des véhicules dans les alentours des écoles grâce à des panneaux et des campagnes de prévention.

2. Kidnapping ou enlèvements

Certains enfants risquent d'être enlevés, soit par des étrangers, soit dans le cadre de conflits familiaux.

Solution : Apprendre aux enfants à reconnaître les comportements suspects, à éviter les inconnus et à signaler tout danger à un adulte de confiance.

3. Recrutement forcé par des groupes armés

Dans certaines régions rurales touchées par des conflits, des groupes armés peuvent cibler les enfants pour les recruter de force. Les jeunes garçons sont souvent enrôlés comme combattants, tandis que les filles peuvent être exploitées comme travailleuses domestiques ou victimes de violences sexuelles.

Solution : Identifier les zones à haut risque et sensibiliser les enfants et les familles à ces dangers. Collaborer avec les organisations humanitaires pour sécuriser les routes scolaires.

4. Violences sexuelles et harcèlement lié au genre

Les enfants, et les filles en particulier, peuvent être victimes de violences sexuelles sur le chemin de l'école. Les routes isolées ou les longues distances à parcourir augmentent leur vulnérabilité. Les filles sont souvent confrontées à des commentaires inappropriés, du harcèlement ou des avances non sollicitées sur le chemin de l'école.

Solution : Organiser des programmes de sensibilisation pour les élèves et leurs familles sur les dangers des violences sexuelles et l'importance de signaler les abus. Encourager les filles à marcher en groupe pour réduire leur exposition.

5. Extorsion ou vol

Les élèves peuvent être victimes d'extorsion ou de vol. Ces incidents surviennent souvent lorsque les enfants transportent des biens, comme des sacs, des fournitures scolaires ou de la nourriture.

Solution : Sensibiliser les élèves sur le fait d'éviter de transporter des objets de valeur sur eux. Collaborer avec les autorités locales pour renforcer la sécurité dans les zones à risque.

6. Pression des gangs

Dans certaines régions, des gangs de jeunes intimident les élèves, les forçant à rejoindre leurs rangs ou à commettre des actes répréhensibles sous la menace (verbale ou physique).

Solution : Identifier les zones à risque et travailler avec les autorités locales pour sécuriser les routes scolaires.

7. Conditions climatiques extrêmes

Les fortes pluies, les inondations ou les températures élevées peuvent rendre le chemin de l'école dangereux, en particulier dans les régions où les infrastructures sont insuffisantes. Pendant la saison des pluies, les rivières, lacs ou zones inondables représentent un danger pour les enfants, qui peuvent être tentés de jouer près de l'eau, ce qui augmente les risques de noyade.

Solution : Identifier les zones à risque et proposer des itinéraires alternatifs plus sûrs. Informer les enfants sur les dangers de la baignade non surveillée. Impliquer les autorités locales dans l'amélioration des infrastructures autour des écoles.

3.8 EXERCICES

Les réponses sont disponibles en annexe du manuel.

EXERCICE 1 : Quels types d'abus ou de négligence sont présents dans ces différentes situations ?

Scénario 1 : Aline, une élève de 10 ans, arrive souvent en classe avec des ecchymoses sur les bras. Lorsque l'éducateur ou un camarade lui demande ce qui s'est passé, elle répond qu'elle est tombée en jouant à la maison. Cependant, elle semble mal à l'aise et évite le contact visuel. Elle devient nerveuse lorsqu'un adulte insiste pour avoir plus de détails.

Scénario 2 : Patrick, 13 ans, est inscrit au CRS et rarement présent en classe. Quand il vient, il a l'air épuisé et peine à se concentrer. Un jour, il explique à un éducateur qu'il doit vendre des fruits au marché pour aider sa famille à subvenir à ses besoins. Lorsqu'il est en classe, il se montre parfois frustré, disant qu'il a « trop de problèmes » pour s'intéresser aux leçons.

Scénario 3 : Marie, 12 ans, confie à une éducatrice qu'un voisin âgé lui donne souvent des bonbons en échange de câlins qu'elle trouve gênants. Marie explique qu'elle ne sait pas comment refuser, car le voisin lui fait peur et insiste lorsqu'elle essaye de s'éloigner.

Scénario 4 : Dans un CRS, un éducateur dit régulièrement à un élève qu'il est « stupide » et qu'il n'a aucun avenir, car il a du mal à suivre les leçons. Les autres élèves rient souvent lorsque ces remarques lui sont faites, ce qui le rend encore plus silencieux et isolé. L'élève évite désormais de poser des questions ou de demander de l'aide en classe.

Scénario 5 : Mado, 9 ans, est souvent vue au CRS avec des vêtements usés, sales et inadaptés à la météo. Elle ne parle presque jamais de sa famille et est souvent fatiguée en classe. Lors des pauses, elle reste seule et ne mange rien, car elle n'a pas de goût.

Scénario 6 : Nyira, 9 ans, vit dans une famille très pauvre. Ses parents ont pris la décision d'inscrire uniquement son frère à l'école. Selon leurs croyances culturelles, l'éducation des garçons est prioritaire. Nyira rester à la maison pour s'occuper des travaux ménagers et aider sa mère, malgré son envie d'aller à l'école.

Scénario 7 : Elie, un garçon de 11 ans, a dû fuir son village à cause des conflits armés, se retrouvant séparés de ses parents. Il vit maintenant dans un camp de déplacés et a été recueilli par Maman Sina, une femme respectée dans la communauté. Cependant, Elie est traité différemment des autres enfants de Maman Sina: il est obligé d'effectuer des tâches épuisantes, comme transporter de lourdes charges, nettoyer les abris ou cuisiner pour toute la famille. Il n'a pas le droit de jouer ou de participer aux activités avec les autres enfants. Lorsqu'Elie se plaint ou demande à jouer, il est puni sévèrement, souvent par des coups ou des menaces.

EXERCICE 2 : Vrai ou Faux – Démystifier les mythes sur les abus

Répondez par « Vrai » ou « Faux » aux affirmations suivantes :

1. Les enfants sont généralement abusés par des étrangers.
2. Les femmes ne peuvent pas abuser les enfants sexuellement.
3. Les filles sont plus victimes d'abus que les garçons.
4. Les enfants handicapés sont à plus grand risque d'être abusés que les autres enfants.
5. Les abus commis contre les enfants sont des phénomènes culturels.
6. Les filles victimes de violences basées sur le genre (VBG) sont plus exposées aux abus.
7. L'abus émotionnel n'a pas d'impact à long terme sur un enfant.
8. La pauvreté ne constitue pas un facteur de risque pour les abus.
9. Les abus sexuels impliquent toujours un contact physique.
10. Un enfant ne signalera pas toujours un abus, même s'il en a l'occasion.

CHAPITRE

4

LA PROTECTION

4.1 PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION ET DES ABUS SEXUELS (PSEA)

Définitions

L'expression « exploitation sexuelle » désigne « le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique »²⁵.

L'expression « abus sexuel » désigne « toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel ».

Les principes fondamentaux de la PSEA

En tant qu'éducateurs, vous jouez un rôle crucial dans la protection des enfants et des jeunes qui fréquentent les CRS. Bien que ces principes aient été initialement conçus pour les travailleurs humanitaires, ils s'appliquent également à toute profession impliquant un contact direct avec des enfants et des communautés vulnérables. Les éducateurs, en particulier, ont une responsabilité éthique et professionnelle de créer un environnement sûr et respectueux, tout en étant des modèles pour leurs élèves.

Ces principes fondamentaux rappellent que toute exploitation ou abus, qu'il soit sexuel ou autre, est inacceptable et porte atteinte à l'intégrité de la relation éducative. En adoptant ces standards, vous contribuez non seulement à la protection des enfants, mais aussi à préserver la dignité et la crédibilité de votre profession.

Principes fondamentaux relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels :

a) L'exploitation et les abus sexuels sont des fautes graves

Toute forme d'exploitation ou d'abus sexuel commis par une personne ayant une position de responsabilité ou d'autorité est considérée comme une faute grave pouvant entraîner des sanctions, y compris le licenciement.

b) Aucune activité sexuelle avec des enfants

Toute relation ou activité sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans est strictement interdite, quel que soit l'âge de consentement légal. La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme excuse ou défense.

c) Interdiction des échanges à caractère sexuel

Il est interdit de chercher à obtenir des faveurs sexuelles ou toute autre comportement humiliant, dégradant ou servile en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services, y compris les services éducatifs ou toute autre forme d'aide.

d) Relations inappropriées avec les bénéficiaires

Les relations sexuelles entre un professionnel (éducateur ou autre) et un bénéficiaire (élève ou parent) sont fortement déconseillées. Ces relations reposent souvent sur un déséquilibre de pouvoir et compromettent la crédibilité et l'intégrité de la relation professionnelle.

e) Obligation de signaler les abus ou soupçons

Toute personne ayant connaissance ou suspectant un abus ou une exploitation sexuelle doit utiliser les mécanismes de signalement appropriés pour en informer les autorités compétentes. Le silence ou l'inaction face à de tels actes est inacceptable.

f) Créer un environnement de protection

Il est du devoir des professionnels de garantir un environnement sécurisé, respectueux et exempt de tout abus. Cela inclut la promotion et l'application des codes de conduite, ainsi que la mise en place de systèmes permettant de prévenir et de signaler les abus. Les responsables à tous les niveaux doivent veiller activement à la mise en œuvre de ces principes.

²⁵ Circulaire du Secrétaire Général des Nations Unies, Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, 22 mars 2005

4.2 COMPRENDRE LA PROTECTION DE L'ENFANT

Définitions

Protéger, c'est mettre à l'abri d'un danger, d'un risque, d'une attaque d'une menace ou d'un mauvais traitement.

La protection de l'enfant est l'ensemble des actions et mécanismes qui mettent l'enfant à l'abri des abus physiques, émotionnels et/ou sexuels, des violences, négligences et exploitations qui sont causés par les actions ou l'inaction d'adultes ou d'autres enfants. Protéger un enfant, c'est satisfaire aux besoins nécessaires pour sa croissance et développement dans un environnement sain et propice à son épanouissement intégral.

Autrement dit, « *les systèmes de protection de l'enfance répondent en priorité aux besoins physiques, mentaux et psychosociaux de l'enfant afin de lui sauver la vie et de préserver son avenir* »²⁶.

La protection de l'enfant

La protection de l'enfant consiste à :

- Identifier les cas d'abus, de violence, d'exploitation et de négligence dont est victime un enfant.
- Mettre en place des mécanismes et poser des actions durables et positives pour lui venir en aide.

Pourquoi protéger les enfants ?

La protection est un **droit fondamental** et un **besoin essentiel** pour les enfants. Ces derniers comptent sur les adultes pour subvenir à leurs besoins primaires, tels que se nourrir, disposer d'un abri sécurisé, accéder à des soins de santé, être éduqués, porter des vêtements appropriés.

Les enfants, encore en développement physique, mental et émotionnel, sont vulnérables. Leur cerveau est en perpétuelle évolution et leur conscience du danger, limitée, les rend particulièrement exposés à des risques qu'ils ne peuvent pas toujours comprendre ou anticiper.

Par exemple, une fillette de 6 ans peut traverser une rue sans regarder, simplement parce qu'elle n'a pas encore appris à évaluer le danger. Il incombe aux adultes de lui enseigner et de la protéger dans de telles situations.

Même un enfant mal élevé, turbulent ou en conflit avec les règles a **le droit d'être protégé**.

Quels sont les enfants les plus exposés ?

Chaque enfant doit être protégé sans discrimination de sexe, de genre, d'âge, de tribu, de religion, de race, ou de statut socio-économique. **Riches ou pauvres, jeunes ou plus âgés, filles ou garçons, en bonne santé ou malades, tous les enfants ont les mêmes droits et les mêmes besoins à la protection.**

Cependant, dans le contexte de la RDC, certains enfants sont particulièrement vulnérables et nécessitent une attention spécifique en raison des circonstances dans lesquelles ils vivent. Il s'agit par exemple :

- des enfants en situation d'handicap
- les enfants associés aux forces et groupes armés
- les enfants séparés, orphelins ou déplacés
- les filles-mères
- les enfants chefs de ménage
- les enfants victimes d'abus et de violence sexuelles.

²⁶ www.unicef.org/fr/protection-de-lenfancehttps://enfance-et-partage.org/la-prevention/les-actions-de-prevention/

4.3 LES SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Les systèmes de protection de l'enfance permettent aux enfants d'accéder aux services sociaux essentiels et de bénéficier d'un cadre juridique équitable dès la naissance. Ils visent à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement en les protégeant contre toutes les formes de violences et d'abus.

Selon l'INEE, « *La protection de l'enfance vise à prévenir et à répondre à toutes formes d'abus, d'exploitation, de négligence et de violence envers les enfants. Elle inclut la protection contre le harcèlement, l'exploitation sexuelle, la violence par les pairs, les éducateurs, les catastrophes naturelles, les armes et les munitions, les mines terrestres et les engins non explosés, ainsi que le recrutement dans des forces ou des groupes armés* »²⁷.

Dans le contexte de la RDC, ces défis sont d'autant plus préoccupants que de nombreux enfants sont exposés à des environnements à haut risque, notamment en raison des conflits armés, de l'instabilité socio-économique et des pratiques culturelles discriminatoires.

Les actions de prévention : un levier essentiel

Les actions de prévention jouent un rôle fondamental dans la protection des enfants. Elles visent à anticiper les risques, et à sensibiliser aussi bien les enfants que les adultes à leurs droits et responsabilités. Ces actions incluent :

- **La sensibilisation communautaire** : Organiser des campagnes éducatives dans les écoles, les centres de rattrapage scolaire (CRS) et les communautés pour informer les enfants et leurs familles sur les dangers auxquels ils peuvent être exposés et sur les moyens de se protéger.

Exemple : Une session d'information sur les dangers du recrutement forcé par des groupes armés et sur les mécanismes d'alerte disponibles.

- **Le plaidoyer** : Travailler avec les autorités locales, les institutions judiciaires et les organisations de protection de l'enfance pour renforcer les lois et politiques garantissant la sécurité et les droits des enfants.

Exemple : La mise en place d'un cadre légal interdisant l'utilisation des punitions corporelles en milieu scolaire.

- **L'accompagnement des familles** : Apporter un soutien aux parents pour leur fournir des alternatives éducatives non violentes et renforcer leur capacité à assurer la sécurité et le bien-être de leurs enfants.

Exemple : Des formations pour les parents sur la gestion des comportements des enfants sans recourir à la violence physique ou émotionnelle.

- **Le renforcement des structures de signalement et d'intervention** : Assurer que les mécanismes de signalement des abus et violences soient accessibles, efficaces et sécurisés pour les enfants et leurs familles.

Exemple : La mise en place de comités de protection dans les écoles et les CRS, où les enfants peuvent signaler anonymement des cas de maltraitance.

En intégrant ces mesures de prévention et en renforçant la collaboration entre les éducateurs, les familles et les communautés, les systèmes de protection de l'enfance deviennent plus efficaces et permettent d'offrir aux enfants un environnement plus sûr et propice à leur développement.

4.4 QUI SONT LES PROTECTEURS DES DROITS DE L'ENFANT ?

La protection des enfants est une responsabilité collective qui incombe à plusieurs acteurs, qu'ils soient familiaux, communautaires, institutionnels ou internationaux. Chaque acteur joue un rôle spécifique pour garantir la sécurité, le bien-être et le respect des droits des enfants.

Les principaux protecteurs des droits de l'enfant sont :

- **La famille restreinte** : les parents, les tuteurs légaux, les frères et sœurs. **La famille élargie** : les oncles, tantes, grands-parents et autres proches.

²⁷ <https://inee.org/fr/recueils/protection-de-lenfance>

- **Tous les membres de la communauté** ont la responsabilité de protéger les enfants vivant dans leur environnement, y compris ceux qui sont étrangers ou en situation de vulnérabilité.
- **Les détenteurs d'obligations**, c'est-à-dire les personnes ou institutions ayant une responsabilité légale ou morale dans la réalisation des droits de l'enfant, comme le droit à l'éducation ou la protection contre les abus²⁸.
- **Les employés des écoles et autres lieux d'apprentissage**, incluant les directeurs d'école et le personnel administratif.
- **Les organisations et groupes communautaires** ayant un mandat spécifique lié à la protection des enfants : ONG locales, organisations de la société civile, églises et confessions religieuses, agences de protection de l'enfance (RECOPE : Réseau Communautaire de Protection de l'Enfant).
- **L'État** : les autorités locales, provinciales et nationales (DIVAS, administrateur, armée, police, Division Genre, etc.).
- **Les entreprises privées** qui emploient des travailleurs et fournissent des biens ou des services.
- **La communauté internationale** : les ONG internationales, les agences intergouvernementales (ONU, UNICEF, OIM, HCR...), les institutions financières, et les entreprises privées internationales.

4.5 LES DIFFÉRENTES FORMES DE PROTECTION

La protection de l'enfant englobe plusieurs aspects qui visent à garantir son bien-être et sa sécurité dans les CRS et au sein de la communauté. Ces formes de protection sont complémentaires et doivent être mises en œuvre de manière coordonnée pour être efficaces.

1. Protection légale

La protection légale vise à garantir le respect des droits de l'enfant et à assurer une réponse judiciaire appropriée en cas de violations. Elle inclut :

- **L'accès à la justice** : fournir un appui juridique aux enfants victimes d'abus ou de violences et dénoncer toute atteinte à leurs droits.
- **Le plaidoyer** : sensibiliser les autorités pour l'application et le renforcement des lois protégeant les enfants, notamment ceux des CRS.
- **La dénonciation des abus** : encourager le signalement des violences commises dans les CRS et dans les communautés afin que des mesures soient prises contre les auteurs.
- **L'enregistrement des naissances** : faciliter l'accès aux documents légaux qui garantissent les droits des enfants (actes de naissance, papiers d'identité, etc.).

2. Protection matérielle

Cette forme de protection consiste à fournir aux enfants des ressources essentielles qui leur permettent de grandir et d'étudier dans des conditions décentes. Elle inclut :

- **L'aide humanitaire** : distribution de vivres, d'eau potable, de vêtements et de kits d'hygiène aux enfants vulnérables.
- **L'accès aux soins de santé** : approvisionnement en médicaments et installation de postes de santé proches des CRS.
- **L'amélioration des infrastructures scolaires** : construction et réhabilitation des salles de classe, installation de latrines adaptées, fourniture de tableaux et de pupitres.
- **L'inclusion des enfants en situation de handicap** : adaptation des structures scolaires (rampe d'accès, chaises et bureaux adaptés, supports pédagogiques spécifiques).

²⁸ <https://inee.org/fr/glossaire-ESU/responsable-detenteurs-dobligation>

3. Protection physique

La protection physique vise à assurer un environnement sécurisé aux enfants dans les CRS et à prévenir tout risque d'atteinte à leur intégrité corporelle. Elle inclut :

- **La sécurisation des infrastructures** : veiller à ce que les bâtiments scolaires soient en bon état et ne présentent pas de danger pour les élèves.
- **L'adoption de mesures de prévention** : mise en place de protocoles d'urgence en cas d'accident, de catastrophes naturelles ou d'attaques extérieures.
- **La formation du personnel** : sensibilisation aux premiers secours, à la prévention des abus et à la gestion des crises.
- **Le renforcement des règlements scolaires** : diffusion et application du code de conduite des éducateurs et encadreurs, ainsi que des règles de discipline bienveillante.
- **L'implication des parents et de la communauté** : sensibilisation des familles à l'importance de l'éducation et de la sécurité des enfants dans les CRS.
- **La protection contre les influences néfastes** : éviter la proximité des CRS avec des camps militaires, des groupes armés, des bars ou des maisons de tolérance qui pourraient exposer les enfants à des dangers.

4. Protection psychologique et émotionnelle

Cette forme de protection concerne le bien-être mental et émotionnel des enfants. Elle vise à créer un climat de confiance et de sérénité dans lequel les enfants peuvent s'épanouir. Elle inclut :

- **Un environnement scolaire bienveillant** : encourager les élèves à s'exprimer librement sans crainte de moqueries ou de jugements.
- **La lutte contre la stigmatisation** : prévenir les discriminations basées sur le genre, le handicap ou le statut socio-économique.
- **Le soutien psychosocial** : offrir un accompagnement aux enfants ayant vécu des traumatismes ou des expériences difficiles (violences, déplacements forcés, exploitation).
- **La prévention du harcèlement scolaire** : sensibiliser les élèves et les éducateurs aux conséquences des brimades et des humiliations.

4.6 LE LIEN ENTRE L'ÉDUCATION ET LA PROTECTION

Les écoles et, plus largement, tous les centres d'apprentissage doivent être des espaces sûrs où chaque enfant se sent libre d'être un enfant : d'apprendre, de jouer, d'exprimer ses opinions et de se développer dans un environnement bienveillant et sécurisé.

Les CRS jouent un rôle clé dans la protection de l'enfance en offrant un cadre éducatif structuré et en mettant en place des mécanismes pour prévenir et répondre aux violences. Pour que cette mission soit pleinement réalisée, il est essentiel que les éducateurs, les parents et la communauté collaborent activement à la mise en place d'un environnement protecteur.

Le rôle des CRS et des éducateurs dans la protection de l'enfance

a. Prévention et sensibilisation

La **prévention** est essentielle pour réduire les risques de violences et d'abus dans les CRS et dans la communauté. **Sensibiliser** les enfants, les éducateurs, les parents et la communauté permet d'instaurer une culture de **protection et de respect des droits de l'enfant**.

Actions clés :

- **Former des bénévoles et les comités de parents** pour qu'ils puissent sensibiliser les élèves aux risques et aux moyens de se protéger.
- **Informers les élèves sur leurs droits fondamentaux**, afin qu'ils puissent mieux identifier et signaler les situations abusives.
- **Renforcer les campagnes de lutte contre les violences basées sur le genre** en mi-

lieu scolaire et encourager un climat de respect entre élèves.

- **Éduquer les enfants à la vie affective et sexuelle**, avec un accent sur la prévention des violences sexuelles et la promotion de comportements sains et respectueux.
- **Encourager le référencement vers des structures spécialisées** pour les enfants victimes d'abus ou ayant des besoins spécifiques en matière de soutien psychosocial.
- **Impliquer activement les parents** dans la sensibilisation et l'intégration de leurs enfants dans les CRS.

b. Créer un environnement sûr et positif

L'environnement scolaire doit être un lieu où les enfants se sentent **en sécurité** et **respectés**.

Actions clés :

- **Établir des règles pour la classe** en mettant en place des règles claires et en favorisant le dialogue entre élèves et éducateurs : les attentes sont connues et les élèves se sentent à l'aise et confiants.
- **Mesurer et prévenir la violence** en instaurant des mécanismes de signalement et en appliquant une politique de tolérance zéro face aux abus.
- **Favoriser des activités ludiques et créatives** (jeux, théâtre, sports) qui renforcent l'estime de soi et la cohésion sociale des enfants.
- **Améliorer les infrastructures scolaires** en veillant à ce que les salles de classe soient bien construites, avec des espaces de jeux sécurisés et des latrines adaptées aux filles et aux enfants en situation de handicap.
- **S'assurer que l'environnement des CRS est sain et sécurisé**, en éloignant les établissements scolaires des zones à risque (bars, camps militaires, etc.).
- **Assurer une surveillance active des élèves** en anticipant leurs actions et en les réorientant si nécessaire, afin de prévenir les accidents et blessures. Une attention constante permet de garantir leur sécurité tout en les accompagnant dans leurs apprentissages et explorations²⁹.
- **Créer un climat de confiance avec les élèves** en instaurant des relations positives et bienveillantes, afin qu'ils se sentent en sécurité et écoutés. Une approche attentive et respectueuse renforce leur sentiment d'appartenance et leur motivation à apprendre.
- **Promouvoir le bien-être physique et émotionnel** des enfants en leur garantissant un accès à des soins de santé et à un soutien psychosocial.

c. Formation et renforcement des capacités

Les éducateurs et encadreurs doivent être bien formés et responsabilisés pour assurer une protection efficace des enfants.

Actions clés :

- **Former les éducateurs sur la protection de l'enfance et la prise en charge psychosociale**, afin qu'ils puissent mieux identifier les situations à risque et intervenir de manière appropriée.
- **Maintenir un ratio éducateur-enfant adapté** afin de garantir une gestion efficace de la classe et une réponse rapide aux besoins de chaque élève.
- **Plaider pour la reconnaissance et la mécanisation des éducateurs** des CRS afin de garantir une meilleure qualité d'encadrement.
- **Renforcer la présence des agents psychosociaux** dans les CRS pour assurer un suivi régulier des enfants vulnérables.

²⁹ War Child Canada. *Building Education Resilience in Crisis: A Teacher's Handbook* (Adapted from INEE TiCC Training Pack). January 2025

d. Détection et soutien des enfants vulnérables

Il est essentiel de pouvoir identifier les signaux d'alerte et d'assurer un accompagnement personnalisé aux enfants en situation difficile.

Actions clés :

- **Détecter les signes de maltraitance, de négligence ou d'exploitation** chez les enfants fréquentant les CRS.
- **Assurer un suivi pédagogique et psychologique** pour les enfants ayant des difficultés scolaires ou des traumatismes.
- **Orienter les enfants vers des structures adaptées** en dressant une cartographie des services de prise en charge disponibles.
- **Écouter activement les enfants**, en créant un climat de confiance et en évitant tout comportement humiliant ou dégradant.
- **Mettre en place un système de signalement clair et efficace**, avec un numéro vert pour les cas de maltraitance.

e. Participation des parents et de la communauté

La protection de l'enfant ne peut être efficace sans l'implication de la famille et de la communauté.

Actions clés :

- **Associer les parents et la communauté** aux initiatives de protection et d'amélioration du cadre scolaire.
- **Faire participer les élèves** à l'élaboration des règlements scolaires et à l'amélioration de leur environnement.
- **Encourager la création de comités de parents** qui soutiennent l'intégration des enfants dans les CRS et leur sensibilisation à leurs droits.

f. Mise à disposition de ressources essentielles

Pour garantir la protection et le bien-être des enfants, il est crucial que les CRS disposent des ressources nécessaires.

Actions clés :

- **Fournir des kits de dignité** aux filles pour qu'elles puissent gérer leurs menstruations en toute dignité et continuer leur scolarité sans interruption.
- **Mettre en place des boîtes de secours médicales** dans chaque CRS pour répondre aux urgences de santé.
- **Assurer une surveillance efficace des enfants**, aussi bien en classe que durant les récréations.
- **Intégrer des formations sur la prise en charge des traumatismes** pour mieux accompagner les enfants affectés par des violences.

Contenu des kits de dignité pour les jeunes filles

Les kits de dignité sont des ensembles de fournitures essentielles destinées aux jeunes filles pour leur permettre de gérer leur hygiène menstruelle et de maintenir leur bien-être en toute dignité. Ces kits visent à réduire l'absentéisme scolaire dû aux menstruations, à renforcer l'estime de soi et à prévenir les infections liées au manque d'hygiène adéquate.

1. Produits d'hygiène menstruelle

- Serviettes hygiéniques réutilisables ou jetables (selon la disponibilité et l'accessibilité)
- Culottes menstruelles pour offrir une alternative plus durable
- Coupe menstruelle (dans les zones où les filles sont familiarisées avec son usage et où un suivi est possible)
- Lingettes nettoyantes ou savon doux pour l'hygiène intime
- Petite bassine ou contenant pour le lavage des serviettes réutilisables
- Sacs en tissu ou en plastique hermétique pour transporter ou stocker les serviettes propres et sales en toute discrétion

2. Produits de base pour l'hygiène corporelle

- Savon antiseptique ou savon de toilette
- Déodorant (si possible, naturel et sans produits agressifs)
- Serviette de toilette et gants de toilette
- Brosse à dents et dentifrice
- Paire de sous-vêtements de rechange

3. Articles pratiques pour le quotidien

- Lanterne solaire ou lampe de poche pour assurer la sécurité, surtout dans les zones sans électricité
- Châle ou pagne pour protéger les vêtements en cas de fuite ou pour plus d'intimité
- Carnet et stylo pour noter des informations sur le cycle menstruel ou participer aux sessions de sensibilisation

4. Information et sensibilisation

- Brochure ou guide sur l'hygiène menstruelle expliquant le cycle menstruel, l'utilisation et l'entretien des serviettes réutilisables, et les bonnes pratiques d'hygiène
- Message de sensibilisation sur l'estime de soi et la gestion du stress lié aux menstruations
- Coordonnées des points de soutien ou personnes de confiance dans le CRS pour poser des questions ou signaler des cas de violences basées sur le genre.

4.7. CADRE JURIDIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS EN RDC

En RDC, **l'éducation de base** est un droit fondamental et gratuit pour chaque enfant. La protection des droits de l'enfant est encadrée par plusieurs **lois et conventions nationales et internationales** que le gouvernement congolais a ratifiées et promulguées afin d'assurer la sécurité, l'éducation et le bien-être des enfants.

Cadre international

a) La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)

L'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) stipule que **toute personne a droit à l'éducation**. L'enseignement élémentaire doit être **gratuit et obligatoire**. Cet article souligne l'importance de garantir **l'accès à l'éducation pour tous**, afin de favoriser le développement personnel, la justice et la paix.

b) La Convention relative aux Droits de l'Enfant (1989)

La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) est le premier cadre juridique universel à affirmer que les enfants ont des **droits spécifiques** qui doivent être respectés, en tout temps et à chaque enfant. Ratifiée par la RDC en 1990, elle impose aux Etats signataires de **protéger et garantir les droits de l'enfant** dans tous les domaines :

- **Droit à la protection** contre les violences, les abus et l'exploitation.
- **Droit à la santé et à l'éducation** pour assurer un développement harmonieux.
- **Droit à une identité et à un cadre familial sécurisant.**

La CDE souligne également **la responsabilité fondamentale de la famille** dans les soins et la protection de l'enfant, ainsi que l'importance du respect des valeurs culturelles et de la coopération internationale pour mettre en œuvre ces droits.

c) La Charte africaine de droits et de bien-être de l'enfant (1990)

Adoptée en 1990 par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et ratifiée par la RDC en 2020, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) met en avant la place unique et privilégiée des enfants dans la société africaine. Elle rappelle que chaque enfant a droit à :

- **Une protection contre les pratiques traditionnelles néfastes** (mariages précoces, travail forcé, etc.)
- **Une éducation de qualité adaptée aux réalités africaines.**
- **A une prise en charge spécifique pour les enfants en situation difficile** (orphelins, enfants des rues, victimes de conflits armés).

d) Le Protocole facultatif à la CDE sur l'implication des enfants dans les conflits armés (2000)

Adopté par l'ONU le 25 mai 2000, ce protocole interdit la participation des enfants aux hostilités et **impose aux Etats de prendre des mesures strictes** pour empêcher le recrutement des mineurs dans les forces et groupes armés. Il engage les pays signataires, dont la RDC, à mettre en place des **programmes de réhabilitation** pour les enfants soldats et à prévenir leur enrôlement.

Cadre juridique national en RDC

a) La loi portant protection de l'enfant (2009)

Cette loi spécifique renforce la protection des enfants en RDC en couvrant plusieurs aspects essentiels :

- Protection contre les violences domestiques, l'exploitation sexuelle et le travail des enfants.
- Interdiction du mariage forcé et des abus sexuels (article 61).
- Fixation de l'âge minimum d'accès au travail à 16 ans (article 50).
- Droit à la réhabilitation et à la réinsertion des enfants en situation difficile (article 73).
- Obligation pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école et responsabilité de l'Etat de garantir un enseignement primaire public gratuit et obligatoire.

b) La Constitution de la RDC (2011)

La Constitution congolaise place **l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de la loi fondamentale**, reconnaissant comme enfant **toute personne de moins de 18 ans**.

- **L'article 39** interdit toute discrimination en matière d'éducation.
- **L'article 49** garantit l'accès à l'éducation pour tous et impose au gouvernement de mettre en place des **mesures pour éradiquer l'analphabétisme**.
- **L'ordonnance n°80-211 du 27 aout 1980** crée le système d'**éducation non formelle** et les CRS pour offrir une seconde chance aux enfants déscolarisés ou marginalisés.

c) La loi organique n°22/003 du 3 mai 2022 portant protection et promotion des droits des personnes en situation de handicap

Cette loi met en œuvre **l'article 49 de la Constitution congolaise**, garantissant aux **personnes en situation de handicap** :

- Des **mesures spécifiques de protection** selon leurs besoins physiques, intellectuels et moraux.
- Un **accès équitable à l'éducation** et à la formation professionnelle.
- La **promotion de leur participation à la vie sociale et économique**.

Rôle des CRS et des éducateurs dans l'application du cadre juridique

Les **éducateurs et responsables des CRS** jouent un rôle essentiel dans la mise en application de ces textes juridiques en :

- **Informant les enfants et les familles** sur leurs droits et responsabilités.
- **Encourageant la dénonciation des cas d'abus** et en facilitant l'accès aux structures de protection.
- **Collaborant avec les autorités locales et les organisations spécialisées** pour garantir une meilleure prise en charge des enfants vulnérables.
- **Promouvant l'éducation inclusive**, en intégrant les enfants en situation de handicap et les enfants marginalisés dans le système éducatif.

Les chapitres précédents ont mis en évidence le lien **indissociable** entre **l'éducation et la protection des enfants**. L'éducation est un **droit fondamental**, garanti par de nombreuses conventions et lois nationales et internationales. Elle constitue **un outil essentiel pour briser le cycle de la pauvreté, prévenir les violences et renforcer la résilience des enfants et des communautés**.

Tous les adultes – **parents, tuteurs, éducateurs, autorités gouvernementales, organisations de protection de l'enfance et membres de la communauté** – ont **l'obligation morale et légale** de garantir ce droit en veillant à ce que chaque enfant puisse accéder à un apprentissage de qualité, dans un environnement sûr et bienveillant.

CHAPITRE

5

EDUCATION ET PROTECTION

5.1 LES OBSTACLES A L'ACCÈS A L'ÉDUCATION

Malgré ces engagements, **de nombreux enfants en RDC sont encore privés d'éducation** en raison de divers obstacles. Ces barrières, qui varient en fonction du **contexte familial, social, économique et culturel**, touchent différemment **les filles et les garçons** et nécessitent **des solutions adaptées**.

1. Obstacles politiques et d'insécurité

L'instabilité politique, les conflits armés et la violence impactent directement le **système éducatif** et la **sécurité des enfants**.

- Les **attaques contre les écoles**, l'occupation des établissements par des groupes armés ou leur destruction privent les enfants de leur droit à l'éducation.
- Les **trajets scolaires dangereux**, en raison de la présence de gangs ou de groupes armés, augmentent le risque d'enlèvements, de recrutement forcé et de violences sexuelles.

Actions qui peuvent être menées par les CRS

- **Impliquer la communauté** dans la sécurisation des trajets scolaires, notamment pour les filles.
- **Organiser des groupes de marche** pour que les enfants s'accompagnent mutuellement.
- **Renforcer la collaboration** entre les écoles, la police locale et les comités de surveillance communautaires.
- **Mettre en place des mécanismes de signalement** (comme un numéro vert) pour permettre aux élèves d'alerter les autorités en cas de danger.
- **Adapter les horaires scolaires** pour éviter que les enfants ne se déplacent aux heures à risque.

2. Obstacles économiques et financiers

Le coût de l'éducation est un **frein majeur** pour de nombreuses familles en RDC.

- Bien que l'enseignement primaire public soit gratuit, les **frais indirects** (uniformes, manuels, fournitures scolaires, transport) sont souvent prohibitifs.
- La **nécessité de contribuer aux revenus familiaux** pousse certains enfants à travailler plutôt qu'à aller à l'école.
- Les filles peuvent être **mariées précocement** pour alléger le fardeau économique de leur famille.

Actions qui peuvent être menées par les CRS

- **Mettre en place des programmes d'aide financière** : bourses scolaires, aides aux fournitures, au transport et subventions aux familles vulnérables pour réduire les coûts liés à la scolarité.
- **Collaborer avec des organismes locaux** pour informer les élèves et les familles sur les opportunités de **bourses d'études et d'aides financières** disponibles.
- **Instaurer la gratuité complète** des CRS, comme dans l'enseignement formel.
- **Plaidoyer pour l'augmentation du budget dédié à l'éducation non formelle** et son intégration dans le budget national pour assurer un financement durable des CRS.
- **Encourager des activités génératrices de revenus au sein des CRS** pour soutenir les besoins financiers des enfants et de leur famille (autofinancement des CRS).
- **Créer des groupes d'épargne et de crédit villageois pour les parents**, afin de leur permettre de financer les dépenses scolaires de leurs enfants.
- **Encourager des opportunités économiques pour les familles** : formation et accès à des programmes de microcrédit, permettant de diversifier les sources de revenus et de réduire la dépendance au travail des enfants.

3. Obstacles géographiques

Les enfants vivant dans des **zones rurales, reculées ou contrôlées par des groupes armés** ont un accès limité aux établissements scolaires.

- **L'éloignement des CRS** oblige certains enfants à parcourir de longues distances à pied.
- Le **manque d'infrastructures routières et de transports** aggrave les difficultés d'accès à l'école.
- Les **enfants handicapés** sont particulièrement affectés par l'absence de **rampes d'accès** et d'installations adaptées.

Actions qui peuvent être menées par les CRS

- Organiser des **groupes de marche encadrés et sécurisés** qui se rendent ensemble au CRS sous la supervision d'un élève plus âgé ou d'un éducateur volontaire.
- **Décentraliser temporairement les activités éducatives** en créant des classes satellites ou mobiles dans les localités les plus proches des élèves.
- **Adapter les horaires de cours** : proposer des cours en demi-journée ou des cours intensifs certains jours par semaine pour limiter les trajets quotidiens ; organiser des sessions éducatives le week-end pour les élèves rencontrant des difficultés à se rendre au centre en semaine.
- **Fournir des solutions de transport adaptés** : dans le cas où c'est possible, les CRS peuvent organiser des navettes scolaires communautaires (partenariats avec des ONG locales ou institutions religieuses).
- **Adapter les infrastructures scolaires pour les enfants en situation de handicap** : construire des rampes d'accès pour les élèves à mobilité réduite, aménager des toilettes accessibles (latrines adaptées), installer des pupitres ajustés pour les enfants en fauteuil roulant.

4. Obstacles culturels et sociaux

Les **perceptions traditionnelles** de l'éducation influencent souvent la scolarisation des enfants, en particulier des **filles et des enfants handicapés**.

- Dans certaines communautés, **l'éducation des filles est jugée secondaire**, les jeunes filles étant destinées aux **tâches domestiques** ou au **mariage précoce**.
- Les menstruations peuvent également être un **facteur d'abandon scolaire** si les filles n'ont pas accès aux produits d'hygiène nécessaires.

Actions qui peuvent être menées par les CRS

- Organiser des **séances de sensibilisation** communautaire avec la participation des leaders communautaires sur l'importance de l'éducation pour tous les enfants.
- **Impliquer les parents et les familles dans le processus éducatif** en organisation des réunions pour discuter des obstacles culturels et trouver des solutions ensemble.
- **Intégrer des activités culturelles et traditionnelles dans les programmes éducatifs** : contes, proverbes, chansons traditionnelles, théâtres communautaires pour faire passer des messages positifs sur l'éducation des filles et des enfants marginalisés
- **Améliorer l'environnement scolaire pour répondre aux besoins des filles** en installant des latrines séparées, en fournissant des kits de dignité pour les filles et en formant les éducateurs à la prévention des violences basées sur le genre.
- **Sensibiliser les éducateurs aux stéréotypes de genre** et aux attentes culturelles pouvant influencer les perceptions des élèves.
- Former les éducateurs à utiliser des **approches pédagogiques inclusive**.

5. Obstacles politiques ou institutionnels

Les politiques éducatives, lorsqu'elles sont mal définies ou insuffisamment mises en œuvre, peuvent entraver l'accès des enfants à une **éducation inclusive et de qualité**. Les problèmes peuvent apparaître à plusieurs niveaux :

- **Au niveau des CRS** : Lorsque la demande de services éducatifs dépasse la capacité des centres à accueillir les élèves, cela entraîne **des classes surchargées et un nombre insuffisant d'éducateurs**, ce qui limite l'efficacité de l'apprentissage.
- **Au niveau du Ministère** : Une **insuffisance de financement public** alloué à l'éducation non formelle complique la gestion des CRS, ralentit les initiatives de formation des éducateurs et entrave l'amélioration des infrastructures scolaires.
- **Au niveau général** : Des **manques de sécurité persistants** sur le chemin de l'école ou autour des CRS (violence communautaire, conflits armés, présence de groupes dangereux) dissuadent les parents d'envoyer leurs enfants en classe, en particulier les filles.

Actions qui peuvent être menées par les CRS

- **Gérer efficacement les capacités d'accueil des CRS** : mettre en place un système de gestion des effectifs pour mieux répartir les élèves en fonction des capacités de chaque centre et éviter la surpopulation ; organiser des classes en rotation (matin/après-midi).
- **Renforcer la collaboration avec les communautés et les autorités locales** : impliquer les parents dans la gestion des CRS à travers la création de Comités de gestion et y faire siéger des femmes pour garantir une représentation inclusive des besoins des filles.
- **Améliorer l'environnement scolaire** : installer des points d'eau potable et des services d'assainissement ; séparer les latrines des filles et des garçons ; construire des clôtures pour sécuriser les centres.
- **Former les éducateurs et améliorer les conditions de travail** : organiser des sessions de formation continue pour les éducateurs ; mettre en place des groupes de soutien et de partage d'expériences entre éducateurs.
- **Développer des programmes d'appui psychosocial** : mettre en place des services de soutien psychosocial pour les élèves confrontés à des difficultés ; former les éducateurs aux premiers secours psychosociaux.

6. Obstacles liés au manque d'information / de connaissance

De nombreuses familles, en particulier dans les zones rurales et marginalisées, **ne savent pas qu'un enfant à droit à l'éducation**, ou **ignorent l'existence des CRS** et des possibilités qu'ils offrent.

- Les parents qui n'ont jamais été scolarisés peuvent craindre que leurs enfants soient confrontés à des difficultés insurmontables.
- Certains parents peuvent avoir des idées préconçues sur les coûts associés à la scolarisation, ce qui les empêche de considérer les CRS comme une option réaliste.
- D'autres ignorent que les **CRS acceptent les enfants déscolarisés** et offrent des **formations adaptées**, et **pensent que leurs enfants sont trop âgés** pour retourner à l'école.
- D'autres ne savent peut-être pas **comment et où inscrire leurs enfants**.

Actions qui peuvent être menées par les CRS

- **Organiser des campagnes de sensibilisation** dans les communautés pour informer les parents sur les droits à l'éducation, le rôle des CRS comme alternative à l'éducation formelle.
- **S'appuyer sur les leaders religieux et traditionnels** pour promouvoir l'éducation. Former des relais communautaires (bénévoles, membres d'associations) pour sensibiliser les familles sur les démarches d'inscription et les avantages de l'éducation non formelle.
- **Mettre en place des séances d'orientation et des journées portes ouvertes dans les CRS** pour permettre aux parents de visiter le centre, poser des questions et en comprendre le fonctionnement.
- **Proposer des alternatives flexibles d'apprentissage** comme l'enseignement interactif via la radio, des cours à horaires flexibles.

7. Obstacles liés au handicap et à la santé

Les enfants en situation de **handicap** ou souffrant de **problèmes de santé chroniques** font face à de nombreux obstacles limitant leur accès à une éducation de qualité.

- **Les environnements non adaptés** (absence de rampes d'accès, etc) rendent les centres difficiles d'accès.
- **La stigmatisation, les discriminations et les brimades** de la part d'autres élèves ou d'éducateurs peuvent entraîner l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- **Le manque de formation des éducateurs** empêche l'accueil efficace des enfants ayant des besoins spécifiques.

Actions qui peuvent être menées par les CRS

- **Adapter les infrastructures pour les rendre accessibles** : construire des rampes d'accès et aménager des latrines accessibles pour les élèves à mobilité réduite, installer des salles de classe et des espaces communs adaptés.
- **Former les éducateurs à l'éducation inclusive et au soutien des élèves handicapés.**
- **Promouvoir une culture d'acceptation et d'inclusion** : organiser des sessions de sensibilisation pour les élèves et les familles, créer des groupes d'entraide entre pairs, intégrer des activités ludiques et culturelles inclusives.
- **Mettre en place un accompagnement psychosocial et médical** pour aider les enfants à faire face à la stigmatisation et aux brimades, collaborer avec des centres de santé locaux, impliquer les parents en les formant aux pratiques inclusives.

5.2. L'ÉDUCATION SENSIBLE AU GENRE

L'éducation sensible au genre mise en œuvre dans les CRS doit reposer sur des principes fondamentaux visant à garantir **la protection des enfants** et **le respect de leurs droits**. Elle a pour objectif de **créer un environnement pédagogique sûr et inclusif**, où les garçons et les filles se sentent à l'aise et valorisés. Cette approche vise à corriger les inégalités de genre qui freinent le développement équitable, et souvent, excluent les filles et les femmes d'une participation pleine et entière à la société. En intégrant cette approche, les CRS offrent une éducation équitable favorisant la participation active des filles et des garçons, la prise de décision partagée et l'accès égal aux opportunités et aux bénéfices.

A. Comprendre les notions de sexe et de genre : deux concepts fondamentaux

Le **sexe** fait référence aux **caractéristiques biologiques et physiologiques** différenciant les hommes et les femmes. Ces caractéristiques incluent les **chromosomes**, l'**anatomie des organes reproducteurs** et d'autres traits physiques. Traditionnellement, le sexe est défini en termes binaires – « homme » et « femme » – mais il existe des **variations biologiques naturelles** qui doivent être reconnues, notamment dans les cas d'intersexuation.

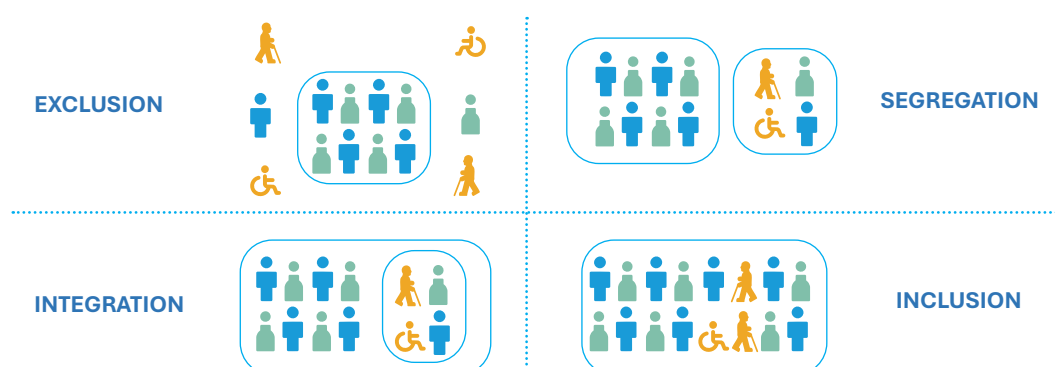
Le **genre** concerne **les rôles et les relations socialement construits** entre les hommes et les femmes, ainsi que les attentes et normes sociales associées. Le genre détermine les comportements, les responsabilités et les opportunités considérés comme appropriés pour les garçons et les filles dans une société donnée. Ces rôles sont souvent différents selon les contextes culturels et peuvent évoluer au fil du temps. Le déséquilibre de pouvoir entre les genres est l'une des principales causes de discriminations et des violences basées sur le genre.

B. L'éducation inclusive : un pilier essentiel pour garantir l'égalité des chances

L'**éducation inclusive** repose sur la présence, la participation et l'épanouissement de tous les enfants à l'école, quels que soient leur sexe, leur âge, leur statut socio-économique ou leur handicap. Elle reconnaît et respecte les différences individuelles, et adapte les pratiques éducatives pour que chaque enfant puisse apprendre à son rythme dans un environnement bienveillant.

Les principes fondamentaux de l'éducation inclusive :

- **Reconnaître que tous les enfants peuvent apprendre** : Tous les enfants, quels que soient leurs histoires antécédentes, leurs capacités ou leurs différences, lorsqu'ils bénéficient d'un soutien approprié, d'opportunités et d'un environnement inclusif, peuvent apprendre.
- **Assurer la présence de tous les enfants** : Aucun enfant ne doit être exclu des CRS en raison de son sexe, de son handicap, de son origine sociale ou de sa situation familiale.
- **Encourager la participation active** : Les élèves doivent avoir l'opportunité de participer pleinement aux activités scolaires et sociales, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.
- **Garantir l'achèvement des parcours scolaires** : L'objectif est d'assurer que chaque enfant, fille ou garçon, puisse terminer son parcours éducatif sans interruption liée aux discriminations ou aux obstacles.



C. Compréhension du genre dans le contexte des CRS

La compréhension du genre dans les CRS est essentielle pour garantir que les filles et les garçons aient les mêmes opportunités d'apprentissage et de réussite. Les inégalités de genre peuvent avoir des répercussions profondes sur les plans économiques, sociaux et éducatifs, et doivent être abordées de manière proactive.

Les CRS doivent offrir à tous les apprenants un environnement fondé sur l'égalité des chances, l'équité et la justice sociale.

Pour s'assurer que les filles et les garçons bénéficient de la même considération dans les CRS, les gestionnaires et éducateurs peuvent mettre en place les actions suivantes :

- S'assurer que les filles et les garçons ont accès à des toilettes séparées et adaptées à leur genre, âge et statut, pour garantir leur intimité et leur sécurité.
- Reconnaître l'existence de stéréotypes de genre et les combattre activement : aborder les questions de l'égalité de genre, de la santé sexuelle et reproductive, des compétences de vie avec les apprenants.
- Encourager la participation égale des filles et des garçons aux activités de prise de décision, telles que devenir chef de classe, président du club scolaire, membre du gouvernement scolaire ou du comité de gestion.
- Sensibiliser et former le personnel des CRS aux questions de genre et leur faire signer un acte d'engagement sur le respect de l'égalité entre les sexes.
- Utiliser des manuels et des ressources pédagogiques qui ne renforcent pas les stéréotypes de genre. Les exemples et illustrations doivent refléter l'égalité des genres dans les différents domaines d'apprentissage.
- Créer un environnement où les filles et les garçons se sentent en sécurité et respectés, en luttant contre le harcèlement sexuel et les discriminations de genre.
- Impliquer activement les parents dans le suivi des progrès de leurs enfants, et les sensibiliser à l'importance de soutenir l'éducation de filles comme des garçons.
- Collecter des données ventilées par sexe pour évaluer l'efficacité des programmes de rattrapage scolaire et identifier les éventuels écarts de performance entre les filles et les garçons.
- Tenir compte des besoins émotionnels et psychologiques spécifiques des filles et des garçons, et des enfants en situation de handicap
- Faire du genre un thème transversal dans les actions menées au CRS, en intégrant systématiquement les questions de genre dans les activités pédagogiques, les formations aux éducateurs et les politiques de gestion. Définir et mettre en œuvre des projets ciblant spécifiquement la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, tels que les clubs scolaires pour l'égalité, des ateliers de sensibilisation et des programmes de mentorat.
- Encourager la participation des femmes, des filles, des hommes et des garçons dans les réunions de prise de décision au sein des CRS, afin de garantir une prise en compte équitable des besoins de chaque groupe.

D. Accès à l'éducation pour les filles

Les filles rencontrent souvent des obstacles spécifiques à leur participation à l'éducation, notamment en raison des stéréotypes de genre, des responsabilités domestiques ou des risques de harcèlement. Dans les CRS, il est essentiel de mettre en place des **mesures ciblées et adaptées** pour garantir leur réussite éducative et leur épanouissement.

Voici quelques principes généraux qui peuvent être mis en place dans les CRS afin de soutenir spécifiquement les filles :

1. Inclusion et équité

Garantir **un accès équitable aux programmes de rattrapage scolaire pour les filles et les garçons**, en veillant à éliminer toute forme de discrimination liée au genre. **Favoriser un environnement inclusif** où les filles sont encouragées à participer activement aux cours et aux activités scolaires. L'aménagement d'une classe avec des places mixtes peut être une approche efficace pour renforcer la participation des filles, les inciter à s'exprimer et à surmonter leur timidité.

2. Soutien psychosocial

Reconnaître les besoins émotionnels spécifiques des filles, en particulier celles ayant subi des traumatismes liés à la violence, à la discrimination ou à des responsabilités familiales précoces. **Mettre en place des activités de soutien psychologique** telles que des groupes de parole, des sessions de conseils individuels pour les aider à gérer le stress, renforcer leur confiance en elles et se sentir en sécurité au sein des CRS.

3. Formation des éducateurs

Sensibiliser les éducateurs sur **l'importance de l'égalité des genres** et les former à **adopter des pratiques pédagogiques inclusives** et sensibles au genre.

Intégrer des modules de formation sur la sensibilisation au genre, l'écoute des filles, et la gestion des cas de discriminations ou de harcèlement.

4. Adaptation des contenus pédagogiques

Proposer des programmes éducatifs intégrant **la santé sexuelle et reproductive, les droits des femmes et l'égalité des genres**, adaptés à l'âge des apprenantes.

Encourager **les discussions ouvertes** pour réduire la stigmatisation autour des questions liées au corps et à la sexualité.

5. Horaires flexibles

Tenir compte des responsabilités domestiques ou familiales auxquelles les filles peuvent être confrontées et proposer des **horaires d'apprentissage flexibles**.

Organiser des sessions de rattrapage pour les filles qui ne peuvent pas assister régulièrement aux cours.

6. Environnement sécurisé

Promouvoir un environnement **sûr et sans harcèlement** au sein des CRS, en mettant en place des mécanismes de protection efficaces.

Installer des **boîtes de signalement anonymes** pour les filles qui rencontrent des problèmes.

Former les élèves et les éducateurs sur la manière d'identifier et de signaler les situations de harcèlement et d'abus.

7. Participation des parents

Impliquer les parents dans le processus éducatif des filles pour sensibiliser les familles à l'importance de l'éducation des filles.

Organiser des **réunions de sensibilisation avec les parents** pour les engager dans la scolarisation des filles.

Partager les réussites des filles avec leurs familles pour encourager une perception positive de l'éducation des filles.

8. Accès aux ressources

Assurer que les filles aient **un accès équitable aux ressources nécessaires** pour réussir leur parcours scolaire. Fournir des kits scolaires complets comprenant des cahiers, des stylos, des livres et d'autres fournitures essentielles.

9. Modèles féminins inspirants

Inviter **des femmes inspirantes et des rôles modèles** à intervenir dans les CRS pour montrer aux filles qu'elles peuvent **réussir et surmonter les barrières socioculturelles**.

Organiser des **rencontres avec des professionnelles locales**, des éducatrices ou d'anciennes élèves qui ont réussi.

Créer **un programme de mentorat** où les filles peuvent bénéficier du soutien de femmes expérimentées.

10. Suivi individualisé

Évaluer régulièrement les performances pédagogiques et le bien-être des filles grâce à des entretiens individuels, des évaluations continues et des fiches de suivi personnalisées.

Identifier les difficultés spécifiques auxquelles elles font face (absentéisme, problèmes de compréhension, responsabilités familiales, etc.) et **adapter les stratégies d'apprentissage** en conséquence.

E. L'importance d'un langage inclusif et sensible au genre dans l'éducation

L'éducation inclusive ne se limite pas à l'accès aux apprentissages, elle joue également un rôle fondamental dans le développement des compétences en leadership et dans l'autonomisation des élèves.

Le langage est un outil puissant : il peut favoriser l'inclusion et l'égalité des genres, tout comme il peut renforcer les stéréotypes et les discriminations. En tant qu'éducateur, **il est essentiel de prêter attention aux mots que vous utilisez dans votre communication avec les élèves.**

Un langage dur, abusif ou menaçant peut créer un climat de peur en classe, nuire à l'apprentissage et perpétuer des préjugés sexistes. Par exemple, si un enseignant dit à un élève : « *Tu es stupide* » ou « *Tu n'as aucune intelligence* », l'enfant risque d'intérioriser ces propos négatifs, ce qui peut affecter sa confiance en lui et son engagement scolaire. De même, si une fille rencontre des difficultés scolaires et qu'un enseignant lui dit : « *Pourquoi es-tu ici ?* » ou « *Ta famille gaspille son argent* », cela envoie un message implicite selon lequel les filles n'ont pas leur place à l'école, renforçant ainsi des normes de genre discriminatoires.

À l'inverse, un langage bienveillant et encourageant contribue au développement des élèves, renforce leur confiance en eux et stimule leur esprit critique. Une approche pédagogique sensible au genre garantit que filles et garçons sont traités sur un pied d'égalité, créant ainsi un environnement d'apprentissage inclusif et stimulant.³⁰

³⁰ War Child Canada. *Building Education Resilience in Crisis: A Teacher's Handbook* (Adapted from INEE TiCC Training Pack). January 2025.

Pratique à adopter	Exemple de langage biaisé	Exemple de langage inclusif
Privilégier le doublet lorsqu'il est nécessaire	<i>Tous les élèves sont invités à donner leurs avis.</i>	Toutes les élèves et tous les élèves sont invité.e.s à donner leur avis.
Utiliser des termes non genrés pour les professions et les titres	<i>Le directeur a pris une décision importante.</i>	<i>La direction a pris une décision importante.</i>
Éviter les expressions qui renforcent les stéréotypes de genre	<i>Les garçons sont forts en mathématiques et les filles ont une belle écriture.</i>	<i>Chaque élève a ses propres compétences et peut progresser dans toutes les matières.</i>
Valoriser les modèles féminins autant que masculins.	<i>Les grands inventeurs de l'histoire ont changé le monde.</i>	<i>Les grandes inventrices et les grands inventeurs ont changé le monde.</i>
Employer des expressions neutres au lieu de généraliser au masculin	<i>Les enseignants doivent être attentifs aux besoins de leurs élèves.</i>	<i>Le personnel éducatif doit être attentif aux besoins des élèves.</i>
Utiliser le pluriel pour éviter le masculin générique	<i>Chaque apprenant a son manuel scolaire.</i>	<i>Tous les apprenants ont leur manuel scolaire.</i>

5.3. LA DISCIPLINE POSITIVE

La **discipline positive** est une méthode éducative visant à **réduire les comportements indésirables tout en renforçant les comportements positifs**, sans recours à la violence ou aux châtiments corporels.

Elle met l'accent sur **l'écoute, la valorisation des efforts, le respect mutuel** et l'apprentissage des conséquences naturelles. Contrairement aux **approches punitives**, elle vise à **développer chez l'enfant la maîtrise de soi, la responsabilité et l'autonomie**.

a) Comprendre la discipline, la punition et la violence

1. La discipline

Selon UNESCO, la discipline consiste à **enseigner à l'enfant les règles de vie de groupe** tout en lui permettant de comprendre les conséquences de ses actions. Elle ne se limite pas à corriger les enfants, mais cherche à **inculquer des valeurs**, telles que le respect, l'initiative et la responsabilité.

2. La punition

La punition est **l'imposition d'une sanction immédiate** à la suite d'un comportement inapproprié. Bien qu'elle soit couramment utilisée, elle ne doit **jamais être humiliante, violente ou basée sur la peur**. Une punition mal appliquée peut entraîner **des effets négatifs sur la motivation et la confiance de l'enfant**.

3. La violence

La violence est tout acte intentionnel visant à **blessier l'enfant**, qu'il soit physique, émotionnel ou psychologique. Dans les écoles, cela inclut :

- Les châtiments corporels (frapper, gifler ou tirer les oreilles).
- Les humiliations verbales ou publiques (les insultes ou les moqueries).
- Les abus ou exploitations sexuelles.
- Les brimades ou le harcèlement

Il est important de comprendre que **la violence, quelle qu'en soit la forme, n'a aucun rôle dans l'éducation** et ne doit **pas être confondue avec la discipline**.

b) Pourquoi les châtiments corporels sont-ils préjudiciables ?

Les **châtiments corporels** sont **préjudiciables à la santé physique et mentale** des enfants et sont considérés comme **une forme de violence et d'abus physique et émotionnel**. Ils ne favorisent pas l'apprentissage ou la discipline à long terme et peuvent **entraîner des conséquences graves** pour le développement des enfants.

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la violence et les abus peuvent entraîner des troubles du comportement, une perte de confiance en soi et favoriser **le cycle de la violence**.

Le fait de **crier sur les enfants ou de les frapper** ne les incite pas à adopter un bon comportement, mais les pousse à **avoir peur de l'adulte**. Cette peur **bloque l'apprentissage** et **augmente les problèmes de comportement** à long terme. Un enfant effrayé aura **du mal à se concentrer** en classe, à comprendre les règles et à développer les compétences de vie essentielles.

c) Quelles sont les alternatives aux châtiments corporels ?

Les adultes ont recours aux **châtiments corporels** pour discipliner et éduquer les enfants sans se rendre compte qu'en agissant ainsi, ils ne protègent pas les enfants, mais contribuent à leur mal-être. Une approche éducative efficace repose sur la protection de l'enfant et l'encouragement des comportements positifs, et non sur la peur ou la douleur.

Les **alternatives aux châtiments corporels** consistent à se **focaliser sur le comportement** à corriger plutôt que sur l'enfant lui-même, et à **éviter de réagir sous l'effet de la colère**. Une réaction bienveillante, mais ferme, permet **d'expliquer la situation** et de **guider l'enfant vers un comportement plus approprié**.

Exemples de formulations positives :

- Dites : « *S'il vous plaît, marchez calmement.* » au lieu de « *Ne courez pas !* »
- Dites : « *Levez la main avant de parler.* » au lieu de « *Ne parlez pas dans le désordre.* »
- Dites : « *Parlez-moi gentiment.* » au lieu de « *Ne me parlez pas comme ça !* »
- Dites : « *S'il vous plaît, rendez vos devoirs à temps.* » au lieu de « *Ne rendez pas vos devoirs en retard.* »

En utilisant ces expressions positives, **vous mettez l'accent sur ce que l'enfant doit faire**, et non sur ce qu'il ne doit pas faire. Cela **diminue la confusion** et permet à l'enfant de **se concentrer sur les comportements qu'il doit adopter**.

L'emploi de la discipline positive permet de créer un modèle de comportement positif et de renforcer l'image de soi de l'enfant. En valorisant ses efforts et ses réussites, cette approche stimule la confiance nécessaire pour lui permettre de faire face aux situations difficiles, comme les conflits. Elle facilite la fixation et la réalisation d'objectifs, tout en consolidant la confiance en ses capacités à réussir et à prendre des décisions responsables³¹.

d) Les étapes de la discipline positive

Contrairement à la punition, qui est souvent une réaction immédiate et isolée, la **discipline positive** est un **processus en plusieurs étapes** qui permet de reconnaître et de renforcer les comportements appropriés chez les enfants. Dans le contexte des CRS, elle constitue un **outil clé pour encourager un environnement d'apprentissage respectueux et bienveillant**.

1) Décrire clairement le comportement attendu

Expliquez aux élèves ce que vous attendez d'eux, de manière simple et précise.

Exemple : « *Je veux que tout le monde se calme maintenant, s'il vous plaît.* »

Pourquoi c'est important : Lorsque les enfants savent exactement ce qui est attendu, ils sont plus à même de répondre de manière positive.

³¹ Module de formation des Inspecteurs sur les droits et la protection de l'enfant, Save the Children Goma, février 2010 P.122

2) Fournir des raisons claires

Expliquez pourquoi ce comportement est nécessaire et ses impacts positifs sur l'environnement d'apprentissage.

Exemple : « *Nous allons commencer la leçon, et tout le monde doit être attentif. Si vous écoutez bien, vous comprendrez mieux la leçon.* »

Pourquoi c'est important : Les enfants sont plus motivés à adopter un comportement positif lorsqu'ils comprennent les bénéfices associés, au lieu d'agir uniquement par crainte de sanctions.

3) Demander la confirmation de la compréhension

Assurez-vous que les élèves comprennent bien l'importance de ce comportement.

Exemple : « *Vous comprenez pourquoi il est important de ne pas parler durant la leçon ?* »

Pourquoi c'est important : Cela permet de s'assurer que les élèves intègrent la règle et la raison sous-jacente, ce qui facilite l'apprentissage durable du comportement.

4) Renforcer le comportement positif

Encouragez et valorisez les comportements positifs par de petites récompenses immédiates.

Exemple : Un hochement de tête, un sourire, une mention spéciale devant la classe, ou une récompense non matérielle comme cinq minutes de jeu supplémentaires à la fin de la journée.

Pourquoi c'est important : Les récompenses doivent être immédiates et simples, mais suffisamment gratifiantes pour motiver l'enfant à continuer à adopter ce comportement.

CONSEIL

Mettre en place la discipline positive dans les CRS

Principes clés pour appliquer la discipline positive :

1. **Reconnaissez et récompensez immédiatement les bons comportements** : Montrez que vous remarquez les efforts des élèves. De simples encouragements comme « *Bravo* », « *Bien joué* », « *Tu fais des progrès* » peuvent motiver l'élève à persévérer.
2. **Utilisez des consignes positives** : Plutôt que de dire ce qu'il ne faut pas faire, expliquez clairement ce que vous attendez. Dites : « *Marchez calmement* » au lieu de « Ne courez pas ! » ; « *Levez la main avant de parler* » au lieu de « Ne parlez pas sans permission. »
3. **Soyez à l'écoute et aidez les élèves à exprimer leurs émotions** : Encouragez-les à **utiliser des mots pour exprimer leurs frustrations** plutôt que des comportements destructeurs. Prenez le temps de les écouter et de leur donner des solutions constructives.
4. **Maintenez un contact visuel au niveau des élèves** : Pour les jeunes enfants, **accroupissez-vous ou asseyez-vous à leur hauteur** lorsque vous leur parlez. Cela favorise une meilleure communication et montre votre respect.
5. **Donnez des choix aux élèves** : Impliquez-les dans la prise de décisions pour qu'ils comprennent les conséquences de leurs choix. Cela développe **leur autonomie et leur sens des responsabilités**.
6. **Redirigez les comportements inappropriés de manière positive** : Si un élève se comporte mal, donnez-lui une alternative constructive. Exemple : Si un élève joue avec un ballon dans la classe, dites : « *Le ballon, c'est pour la cour de récréation. Tu pourras y jouer après la leçon.* »
7. **Ignorez les petits écarts et valorisez les progrès** : Tout comportement mineur ne nécessite pas une intervention. **Concentrez-vous sur les progrès**, même petits, et valorisez-les.
8. **Adaptez l'environnement de la classe** : Enlevez les objets ou distractions inutiles qui pourraient favoriser les comportements perturbateurs. Organisez un environnement propice à la concentration et à l'apprentissage.
9. **Encouragez la réconciliation et l'apprentissage des erreurs** : Lorsque le comportement d'un élève affecte ses camarades, **montrez-lui comment réparer ses torts** et utiliser cette situation comme une **leçon de vie**.

CONSEIL

Que faire lorsque les élèves se comportent mal ?

Avant de réagir, prenez le temps d'**évaluer la situation** et d'**adapter votre réponse** pour qu'elle aide l'enfant à **apprendre et à s'améliorer**.

Voici les étapes à suivre avant de réagir :

1. Le comportement de l'élève est-il réellement problématique ?

Demandez-vous si le comportement de l'élève constitue un vrai problème ou si vous êtes simplement **fatigué** ou **à court de patience**. Si ce n'est pas grave, prenez une pause et **détendez-vous** avant de réagir. Si c'est un vrai problème, passez à l'étape suivante.

2. L'élève est-il capable de répondre à vos attentes ?

Réfléchissez à ce que vous attendez de l'élève. Si c'est une demande **trop exigeante ou inadaptée à son âge**, réévaluez vos attentes. Si vos attentes sont justes et raisonnables, passez à l'étape suivante.

3. L'élève savait-il que ce qu'il faisait était mal ?

Si l'élève **n'a pas compris** que son comportement était incorrect, **expliquez-lui calmement** les règles et ce que vous attendez de lui. Si l'élève savait que c'était mal, demandez-lui d'**expliquer les raisons de son comportement** avant de décider de la suite.

- Si le comportement était accidentel, ne le considérez pas comme une mauvaise action.
- Si le comportement était volontaire, écoutez l'élève pour comprendre ses motivations et réagissez en fonction de la situation.

CONSEIL

Principes clés pour gérer les comportements inappropriés avec bienveillance

- **Communiquez vos attentes de manière claire et respectueuse** : Assurez-vous que les élèves comprennent les règles de la classe. Rappelez-les régulièrement, avant et pendant les situations problématiques.
- **Ne prenez pas la désobéissance comme une attaque personnelle** : Les enfants ont besoin de tester les limites pour grandir. Ne voyez pas leur comportement comme une menace à votre autorité. Réagissez calmement, en appliquant des mesures de discipline qui encouragent l'auto-contrôle.
- **Interagissez avec respect** : Traitez les élèves comme vous aimeriez être traité. Aidez-les à comprendre leurs erreurs et à s'améliorer. Soyez un guide, pas un chef autoritaire.
- **Pointez le positif** : Chaque fois qu'un élève fait preuve de coopération, d'entraide ou montre des progrès, félicitez-le. Par exemple : « Bien joué ! Tu as bien résolu cet exercice aujourd'hui. Continue ainsi. »
- **Reconnaissez les efforts, pas seulement les résultats** : Même si l'élève fait des erreurs, valorisez ses efforts. L'apprentissage passe par l'essai et l'erreur. Faites-lui savoir que vous avez confiance en ses capacités.
- **Utilisez l'humour ou la distraction** : Parfois, les élèves se comportent mal simplement parce qu'ils sont fatigués, frustrés ou ennuyés. Dans ces cas, une punition peut être inefficace. Essayez d'utiliser l'humour pour désamorcer la situation et captiver leur attention.
- **Placez les élèves ayant besoin de plus d'attention à l'avant de la classe, près de vous** : Les études montrent que les élèves en difficulté ont tendance à s'asseoir au fond de la classe, ce qui peut affecter leur engagement, leur motivation et leur comportement. Circulez régulièrement parmi eux pour vous assurer que chacun reçoit le soutien nécessaire pour progresser. Vous pouvez aussi instaurer un roulement des places afin que tous aient l'opportunité d'être placés à l'avant.

Gérer les comportements perturbateurs en classe

Malgré tous les efforts pour gérer les comportements inappropriés avec bienveillance, certains élèves peuvent continuer à perturber la classe en ignorant les consignes, en discutant, en étant irrespectueux ou en refusant d'obéir. Dans ces cas, voici quelques stratégies à adopter³².

1. Mettre en place un suivi rigoureux du comportement

- **Tenir des dossiers comportementaux** : Il est important de documenter les incidents afin d'assurer un suivi efficace et de fournir des preuves des actions entreprises pour maintenir un environnement d'apprentissage sûr et productif. Les comptes rendus doivent rester factuels et objectifs, en détaillant uniquement les faits : le comportement observé, votre intervention et le résultat obtenu. Ces documents peuvent être essentiels en cas de questionnement sur la gestion d'une situation.

2. Clarifier et appliquer les conséquences

- **Enoncer clairement les conséquences** : L'élève doit comprendre qu'il a le choix entre respecter la consigne ou en subir les conséquences. Adoptez un ton calme et affirmé, par exemple : « *Je t'ai déjà demandé deux fois d'arrêter de parler et de te concentrer sur ton travail. Soit tu écoutes maintenant et tu continues avec les autres, soit tu viendras t'asseoir devant pour finir l'exercice avec mon aide.* » Si l'élève persiste, proposez-lui de changer de place pour s'éloigner des distractions et retrouver son calme. Il est essentiel d'appliquer la conséquence annoncée, en veillant à ce qu'elle soit éducative et proportionnée, afin d'aider l'élève à adopter un comportement plus approprié.
- **Utiliser les sanctions de manière progressive** : Suivez les directives de l'établissement concernant la gestion des comportements perturbateurs. Les élèves doivent connaître les règles et les sanctions prévues en cas d'infraction. Les sanctions peuvent inclure une retenue, un changement de place, un temps de réflexion en dehors de la classe, etc. Avant d'imposer une mesure plus sévère, veillez à appliquer une gradation des sanctions, en laissant toujours la possibilité à l'élève de choisir entre se conformer aux attentes ou accepter une sanction.

³² War Child Canada. *Building Education Resilience in Crisis: A Teacher's Handbook* (Adapted from INEE TiCC Training Pack). January 2025.

Gérer les comportements graves et répétés

Lorsque l'élève ne parvient pas à adopter un comportement approprié ou que la situation devient dangereuse, des mesures plus strictes doivent être envisagées. Les comportements nécessitant une intervention immédiate incluent : le jet d'objets, la destruction de matériel, la violence physique, l'intimidation, l'absentéisme, les cris, les crises de colère ou le refus manifeste d'obéir.

1. Retirer l'élève temporairement de la classe

- **Faire sortir l'élève vers un espace désigné** : Si la perturbation empêche le déroulement du cours, il est parfois nécessaire de demander à l'élève de quitter la classe. Un protocole clair doit être suivi : l'élève peut être envoyé dans le bureau d'un responsable pédagogique avec une note expliquant la situation. Il est recommandé de lui confier un travail à faire en attendant. Assurez-vous de faire un suivi rapide pour organiser son retour en classe et préciser les conséquences en cas de récurrence.

2. Impliquer les parents ou tuteurs

- **Communiquer avec la famille** : Lorsque le comportement d'un élève devient problématique de manière récurrente, un échange avec les parents ou tuteurs est nécessaire. Adoptez une approche constructive en expliquant les faits objectivement et en précisant les attentes. Mettez en avant les efforts faits pour accompagner l'élève et informez les parents des évolutions positives constatées.

3. Assurer un suivi rigoureux des incidents

- **Documenter les incidents** : Il est essentiel de se familiariser avec le système de signalement de l'établissement et de remplir les rapports de manière détaillée et objective. Ceux-ci doivent inclure :
 - Le contexte et les éléments ayant conduit à l'incident.
 - Le comportement de l'élève.
 - Les mesures prises en réponse.
 - Le suivi mis en place et les recommandations pour la réintégration de l'élève.

4. Appliquer les sanctions de manière cohérente

- **Faire respecter les sanctions prévues** : Il est essentiel de ne pas laisser un comportement perturbateur sans conséquence. Si une retenue est imposée et que l'élève ne s'y présente pas, des mesures supplémentaires doivent être mises en place. En cas de besoin, sollicitez l'appui des collègues ou des responsables de l'établissement et assurez-vous de conserver des traces des interventions effectuées.

5. Favoriser un retour apaisé en classe

- **Réintégrer l'élève dans un cadre clair et structurant** : Lorsqu'une sanction a été appliquée (exclusion temporaire, suspension, etc.), il est important de restaurer un climat de confiance avec l'élève. Centrez la discussion sur le comportement et ses conséquences sur le groupe classe, en insistant sur le droit de chacun à un environnement d'apprentissage sécurisé. Définissez avec l'élève des stratégies lui permettant d'exprimer ses difficultés sans perturber la classe (temps de pause, signal non verbal, etc.) et rappelez-lui les règles à respecter ainsi que les conséquences en cas de nouvel écart.

CHAPITRE

6

**PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE
DES ENFANTS VICTIMES DES
VIOLENCES EN RDC**

6.1 DÉFINITIONS

a) Détresse

La détresse désigne **un état émotionnel intense de bouleversement, d'anxiété et de désarroi**. Elle survient lorsque les personnes sont confrontées à des conditions de vie difficiles telles que la pauvreté, les déplacements forcés, le surpeuplement ou des menaces à leur sécurité.

Exemple : un élève vivant dans un camp de déplacés peut ressentir de la détresse à cause de la perte de ses proches ou de l'insécurité environnante.

b) Stress

Le stress est **une réaction naturelle du corps et de l'esprit face à une pression ou à une menace**. Il peut être déclenché par des situations exigeantes telles que des examens scolaires, la peur d'échouer ou des conflits familiaux. Le stress peut être positif lorsqu'il pousse l'élève à faire des efforts supplémentaires (par exemple, bien se préparer à un test), mais **négatif** lorsqu'il devient **chronique**, provoquant de l'épuisement et des troubles de la concentration.

Exemple : Un élève qui doit jongler entre les tâches ménagères et ses études peut ressentir du stress, affectant sa capacité à suivre les cours.

c) Traumatisme

Le traumatisme est **une perturbation émotionnelle et mentale grave** qui résulte d'un événement choquant ou menaçant, tel que la perte soudaine d'un proche, un déplacement forcé, ou une agression physique ou sexuelle. Contrairement au stress, les effets du traumatisme peuvent persister longtemps l'événement et provoquer des **souvenirs envahissants, de l'anxiété constante ou des comportements de repli**.

Exemple : Un enfant ayant fui un conflit armé peut présenter des signes de traumatisme, comme avoir peur des bruits forts ou éviter de parler de son passé.

d) État de stress post-traumatique (PTSD)

Le trouble de stress post-traumatique est **une réaction prolongée et intense à un événement traumatisant**. Les symptômes peuvent apparaître des semaines ou des mois après l'événement et inclure des **flashbacks**, des **cauchemars**, des **comportements de retrait** ou une **hypervigilance constante**. Sans prise en charge, le PTSD peut affecter la scolarité et le comportement des élèves sur le long terme.

Exemple : Un élève ayant assisté à des scènes de violence peut refuser de se rendre à l'école par peur de revivre l'événement.

e) Soutien psychosocial

Le soutien psychosocial désigne **les mesures et activités visant à aider les élèves à gérer les difficultés liées au stress quotidien**, comme la perte d'un parent, les défis financiers, ou les conflits familiaux. Cela peut inclure des groupes de parole, des séances de discussion ou un accompagnement individuel pour les aider à surmonter leurs difficultés et favoriser un environnement scolaire positif et bienveillant.

f) Appui psychosocial


L'appui psychosocial est **un processus global** visant à **promouvoir le bien-être émotionnel, mental et social des personnes** en tenant compte de **leur environnement et de leurs relations sociales**. Dans un CRS, cela peut inclure des actions telles que **réunifier les enfants séparés de leurs familles, fournir un environnement sécurisant et organiser des activités éducatives adaptées**.

g) Résilience

La résilience est la **capacité d'un enfant à surmonter les difficultés et à rebondir après une expérience traumatisante ou stressante**. La résilience peut être renforcée grâce à **un environnement bienveillant, un accompagnement adapté et la présence de figures de soutien**, telles que les éducateurs ou les pairs.

6.2 QUE PEUVENT OFFRIR L'ÉDUCATION ET LES EDUCATEURS AUX ENFANTS EN SITUATION DE CRISE OU POST-CRISE ?

Dans les **environnements d'urgence ou de post-crise**, tels que ceux rencontrés par les enfants dans les **CRS**, l'éducation joue un rôle **essentiel** pour **restaurer la stabilité, la confiance et l'espoir**. Les écoles et les éducateurs ne se contentent pas d'offrir un enseignement académique : **ils apportent un soutien global** qui répond aux **besoins émotionnels, sociaux et cognitifs** des enfants.



Lorsque les enfants vivent des situations de chaos, d'incertitude ou de perturbation de leur quotidien, l'école offre un lieu sûr pour reprendre ou maintenir des activités normales dans un environnement structuré et prévisible.

Ce qui mène à **la restauration d'un sentiment de sécurité et de normalité**, élément fondamental pour leur bien-être et leur développement.

Exemple : *En période d'instabilité, les CRS peuvent établir des routines quotidiennes claires et constantes pour aider les enfants à retrouver leurs repères.*

Lorsque les enfants perdent leurs parents ou d'autres adultes bienveillants (ou lorsque les adultes sont trop anxieux ou préoccupés pour leur accorder de l'attention), l'école offre des éducateurs attentifs à leurs besoins, qui les écoutent et leur apportent un soutien.

Ce qui mène à **un renforcement de leur estime de soi, un sentiment d'être valorisés, la reconstruction de la confiance et des valeurs positives** grâce à des modèles adultes bienveillants.

Exemple : *Les éducateurs des CRS peuvent jouer un rôle de figures de soutien en établissant des relations de confiance avec les élèves, en particulier ceux qui ont perdu un proche.*

Lorsque les enfants perdent leur communauté (par la fuite ou la destruction), l'école offre des opportunités d'appartenir à une nouvelle communauté – leur école – et de participer activement à la reconstruction d'une communauté plus large, que ce soit dans un camp de réfugiés ou dans leur village en reconstruction.

Ce qui mène à **un sentiment d'identité** (en étant intégrés dans un groupe plus large) et un nouvel objectif de vie.

Exemple : *Les CRS peuvent organiser des activités communautaires et collaboratives telles que des projets de classe ou des événements culturels pour encourager les élèves à contribuer à la vie collective.*

Lorsque les enfants perdent leurs amis, leurs compagnons de jeu ou les opportunités de socialisation avec leurs pairs, l'école offre des opportunités de se faire de nouveaux amis et de nouer de nouvelles relations.

Ce qui mène à **la rupture de l'isolement et la restauration d'un sentiment d'appartenance, d'identité et de solidarité**.

Exemple : *Organiser des jeux collectifs ou des travaux de groupe permet aux enfants de tisser des liens et de retrouver la joie de l'interaction sociale.*

Lorsque les enfants perdent leur capacité de plaisir et de bonheur, l'école offre des jeux et des activités amusantes, des engagements dans la musique, l'art et d'autres activités enrichissantes dans un environnement bienveillant.

Ce qui mène à **une amélioration du bien-être et la récupération de la capacité à éprouver de la joie**.

Exemple : *Les CRS peuvent inclure dans leur programme des activités artistiques, sportives et musicales qui aident les enfants à s'exprimer et à se détendre.*



Lorsque les enfants ont vécu des événements traumatisants, entraînant un profond sentiment d'impuissance, l'école offre des opportunités, des encouragements et du soutien pour participer à la prise de décisions et à l'acquisition de nouvelles compétences.

Ce qui mène à un renouvellement du sentiment de contrôle et de pouvoir sur leur environnement et leur vie.

Exemple : *Laisser les élèves participer à l'élaboration des règles de la classe ou des projets scolaires peut leur donner un sentiment de maîtrise et de responsabilité.*

Lorsque les enfants ont perdu l'accès à l'éducation formelle, aux opportunités de développement cognitif et au statut positif d'être un élève, l'école offre un accès régulier à l'enseignement et des possibilités de rattraper le temps perdu.

Ce qui mène à une augmentation des capacités intellectuelles, une amélioration de l'estime de soi et un renforcement de l'espoir.

Exemple : *Les CRS peuvent organiser des cours de rattrapage adaptés au rythme des élèves, tout en valorisant leurs progrès pour stimuler leur motivation.*

CONSEIL

Ce que les éducateurs peuvent faire :

- **Écouter les élèves avec patience** et comprendre leur parcours.
- **Encourager l'expression des émotions** à travers des discussions, des jeux ou des activités artistiques.
- **Valoriser les efforts**, même les petits progrès, pour renforcer leur confiance.
- **Créer des routines et des espaces sûrs** où les élèves peuvent apprendre et s'épanouir sans crainte.

6.3 LA RELATION D'AIDE DANS LA PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE

La relation d'aide est une relation interpersonnelle entre une personne en quête de soutien (enfant ou adolescent) et un professionnel ou un éducateur qui lui apporte son aide. Cette relation est essentielle pour offrir un **soutien émotionnel et psychologique**. Dans le contexte des CRS, la relation d'aide est particulièrement importante **pour accompagner les enfants victimes de violences ou de situations traumatisantes**.

A. Comprendre les composantes de la relation d'aide

1. Assurer la confidentialité

Garder confidentiel (secret) tout ce que l'enfant vous partage est primordial pour établir un climat de confiance. Cependant, la confidentialité peut être rompue dans les situations suivantes :

- Si l'enfant risque de se blesser lui-même,
- Si l'enfant risque de blesser quelqu'un d'autre,
- Si l'enfant est en danger d'être blessé par quelqu'un d'autre³³.

Exemple : *Si un enfant signale des violences à la maison, l'éducateur doit immédiatement en informer les autorités compétentes tout en assurant la protection de l'enfant.*

2. La confiance

L'enfant ne se confiera que s'il se sent en sécurité et s'il perçoit chez l'éducateur une **volonté sincère de l'aider**. La confiance permet de **réduire les risques de comportements autodestructeurs**, tels que le repli sur soi ou les pensées suicidaires.

³³ Compétences émotionnelles chez les jeunes adolescents (EASE) : aide psychologique de groupe pour les jeunes adolescents touchés par la détresse émotionnelle dans les communautés exposées à l'adversité, Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2023.

3. Faciliter la parole

- Poser **des questions ouvertes et adaptées** permet à l'enfant de s'exprimer librement.
- Gardez **un contact visuel bienveillant**.
- Hochez la tête ou utilisez des expressions comme « Je vois », « Continue », « Je t'écoute ».
- Gardez **une posture corporelle accueillante** : asseyez-vous à une distance confortable avec les bras non croisés.

Exemple : *Si un enfant partage ses peurs, ne le coupez pas. Encouragez-le à continuer en hochant la tête ou en répétant certaines de ses phrases pour montrer que vous comprenez.*

4. Reconnaître les forces de l'enfant

Les enfants affectés par des événements traumatiques ne sont pas forcément fragiles. Identifiez ce qui est positif en eux et encouragez-les à utiliser ces forces pour surmonter les épreuves.

Exemple : *Si un enfant a réussi à continuer à fréquenter l'école malgré des difficultés familiales, félicitez-le pour sa résilience et montrez-lui qu'il peut s'appuyer sur cette qualité.*

5. Se connaître soi-même

Les éducateurs doivent **reconnaître leurs propres limites émotionnelles** et **éviter d'attribuer leurs problèmes personnels aux enfants**.

6. Ne pas minimiser la souffrance

Il ne faut jamais dire à un enfant « **Ce n'est pas grave** » ou « **Tu vas vite oublier** ». La douleur de l'enfant est réelle, et le rôle de l'éducateur est de **l'aider à comprendre et à accepter la situation**, tout en lui montrant qu'un avenir est possible.

7. Ne pas juger

Respectez les émotions, les pensées et les prises de position de l'enfant. Laissez-le s'exprimer sans crainte d'être critiqué.

Exemple : *Si un enfant pleure en expliquant une situation, ne lui dites pas « Ne pleure pas », mais laissez-le libérer ses émotions.*

B. Les règles de base de la relation d'aide aux enfants

- 1) Choisir un **endroit sûr et tranquille** où l'enfant se sentira à l'aise.
- 2) Prendre **le temps nécessaire** pour écouter sans précipitation.
- 3) **Écouter attentivement** ce que l'enfant partage.
- 4) **Ne pas se précipiter à donner des conseils immédiats**.
- 5) Poser des **questions ouvertes** (par exemple : « Comment te sens-tu ? »).
- 6) **Ne jamais minimiser la souffrance de l'enfant**.
- 7) **Apporter du réconfort et du soutien**, même par de petits gestes comme un sourire ou un mot d'encouragement.
- 8) **Prévoir des suivis réguliers** pour évaluer les progrès de l'enfant.
- 9) Développer une **attitude chaleureuse et accueillante**.
- 10) Respecter **strictement la confidentialité**.

C. Gérer les expériences traumatiques : étapes clés pour les éducateurs

Les éducateurs des CRS peuvent jouer un rôle important dans le soutien initial des enfants victimes de traumatismes, mais ils ne doivent pas tout gérer seuls. Savoir quand demander de l'aide et à qui rapporter les cas est essentiel. Voici les étapes clés à suivre pour assurer une prise en charge efficace et sécurisée.

1. Créer un environnement sûr et bienveillant

- Offrez un accueil bienveillant et rassurant.
- Présentez-vous simplement et expliquez le but de la rencontre.
- Créez un climat de confiance en expliquant à l'enfant qu'il peut s'exprimer librement, et les raisons pour lesquelles vous prenez de temps à autre des notes durant l'entretien.

2. Assurer la confidentialité à la victime

- Expliquez clairement à l'enfant que tout ce qui est dit reste entre vous, sauf si sa sécurité est en jeu.
- Rassurez-le sur le fait qu'il est normal de parler de ses émotions et que vous êtes là pour l'aider à surmonter petit à petit ses peurs.

3. Demander le récit de l'enfant

- Encouragez l'enfant à raconter son histoire à son rythme, sans le presser ni le juger. Ne forcez pas l'enfant à parler de tout immédiatement.
- Soyez attentifs à ses émotions et utilisez des questions ouvertes : « *Peux-tu me dire ce qui s'est passé ?* ».
- Certaines émotions fortes, comme la colère ou la tristesse, sont normales et doivent être accueillies. Proposez à l'enfant des moyens alternatifs d'exprimer ce qu'il ressent par des activités créatives (dessin, écriture) et/ou par des jeux ou des histoires.
- Pour montrer que vous avez compris, reformulez ce qu'il vous a dit : « *Si j'ai bien compris, tu ressens de la peur chaque fois que tu es à la maison. C'est bien cela ?* ». Cela permet de clarifier les émotions et de confirmer votre compréhension.
- Prenez note des points essentiels de l'échange, tout en restant concentré sur l'enfant.

4. Guider l'enfant vers la résolution des problèmes

- Après avoir écouté et compris l'enfant, proposez de réfléchir ensemble aux solutions possibles. Demandez-lui ce qu'il souhaiterait pour aller mieux. « *Qu'est-ce qui pourrait te faire te sentir plus en sécurité à l'école ou à la maison ?* »

5. Évaluer si une aide spécialisée est nécessaire

- Si l'enfant présente des signes graves de traumatismes (flashbacks, insomnie prolongée, anxiété grave) ou si vous sentez que la situation dépasse vos compétences, référez le cas à un professionnel compétent.

Demander de l'aide et rapporter les cas graves

En tant qu'éducateur, vous ne pouvez pas tout gérer seul. Il est important de connaître les étapes à suivre pour référer un cas aux structures de protection compétentes.

1. Signaler les cas de danger immédiat

Si un enfant est en danger immédiat (violence à la maison, abus physique ou sexuel), informez rapidement les structures de protection de l'enfance, les autorités locales ou les services sociaux. Assurez-vous que l'enfant est protégé pendant ce processus.

2. Travailler en collaboration avec les professionnels

Les psychologues, travailleurs sociaux ou associations spécialisées peuvent aider à suivre l'enfant sur le long terme. Référez les cas aux spécialistes dès que possible.

3. Suivi régulier avec l'enfant

Même après avoir référé le cas, restez un point de contact sécurisant pour l'enfant. Continuez à lui offrir un espace d'écoute au sein du CRS.

4. Enregistrer les informations clés

Notez les détails essentiels du récit de l'enfant et des actions entreprises, tout en respectant la confidentialité. Ces notes peuvent être utiles pour les professionnels prenant le relais.

5. Respecter la confidentialité

Si vous partagez des informations avec un autre professionnel, assurez-vous que cela est strictement nécessaire et qu'il respecte aussi les principes de confidentialité.

6.4 LA PRISE EN CHARGE SPÉCIFIQUE DES ADOLESCENTS : CARACTÉRISTIQUES, BESOINS ET RÉPONSES

Les adolescents et préadolescents représentent **une catégorie vulnérable nécessitant une prise en charge spécifique**. Les éducateurs des CRS jouent un rôle essentiel dans leur accompagnement, en reconnaissant leurs besoins uniques, les défis qu'ils rencontrent et les signes indiquant un besoin de soutien particulier.

1) La préadolescence ou la puberté (11 – 15 ans)

La préadolescence est une période **d'importantes transformations physiques, cognitives, sociales et émotionnelles**. Les changements biologiques tels que la puberté s'accompagnent souvent de **bouleversements émotionnels** et d'une quête d'identité. C'est l'âge où les jeunes commencent à **affirmer leur indépendance et à se chercher**.

Caractéristiques clés :

- **Transformations physiques** : Croissance rapide, changements hormonaux (menstruations, voix qui mue).
- **Transformations sociales** : Importance accrue des amis et des groupes de pairs.
- **Transformations émotionnelles** : Fluctuation des émotions, sensibilité accrue aux critiques.

Besoins principaux :

Les jeunes de cette tranche d'âge ont besoin de :

- **Normalisation dans les groupes de travail** : Se sentir comme les autres et intégrer un groupe est primordial.

- **Réassurance et validation** : Ils ont besoin d'entendre qu'ils sont normaux malgré les changements qu'ils traversent.
- **Expression verbale** : Encouragez-les à parler de leurs émotions et de leurs expériences.
- **Activité physique et jeux** : Cela leur permet de canaliser leur énergie et de réduire le stress.
- **Structuration et responsabilité** : Ils doivent comprendre les limites et les règles pour se sentir en sécurité.

Conseils pour les éducateurs :

- **Donnez-leur des responsabilités adaptées à leur âge.** Par exemple, confiez-leur l'organisation d'une activité de classe.
- **Rassurez-les** lorsque des changements physiques ou émotionnels les inquiètent.
- **Adoptez une approche bienveillante** pour éviter qu'ils ne se sentent jugés.

2) L'adolescence proprement dite (15 - 18 ans)

Cette période est souvent perçue comme une **phase de confirmation de soi**, où l'adolescent est à la recherche de son **autonomie** et de son **identité**. C'est également une période **d'intenses transformations sociales et émotionnelles**, où l'adolescent se confronte à la prise de décisions importantes concernant sa vie future.

Caractéristiques clés :

- **Prise de décisions importantes** : Orientation scolaire, travail, relations amoureuses.
- **Appartenance à un groupe de pairs** : Les amis deviennent souvent **le principal repère émotionnel**, parfois même plus important que la famille.
- **Exploration de nouvelles expériences** : Goût de l'aventure, de la mode, du luxe, et de l'indépendance.

Besoins principaux :

- **Être accepté dans leur environnement** : Se sentir valorisé et respecté dans leur groupe de pairs ou leur environnement éducatif.
- **Discussions entre pairs** : Favorisez des discussions libres et constructives pour qu'ils partagent leurs expériences.
- **Structuration, mais sans contrôle excessif** : Les adolescents ont besoin de règles, mais aussi d'un espace de liberté pour expérimenter.
- **Engagement dans des activités structurées** : Participation à des clubs, activités parascolaires, et groupes d'entraide.

Conseils pour les éducateurs :

- **Encouragez les adolescents à exprimer leurs opinions et à participer à des décisions collectives.**
- **Organisez des activités qui développent leurs compétences sociales et professionnelles**, comme des ateliers sur la gestion des conflits ou la prise de parole.
- **Proposez-leur des modèles positifs** : Invitez des intervenants inspirants à partager leur parcours de vie.

A. Comment répondre aux besoins psychosociaux des adolescents ?

- **Favoriser un environnement sûr et bienveillant**
Les adolescents doivent se sentir en sécurité pour exprimer leurs émotions et parler de leurs préoccupations.
- **Offrir un soutien émotionnel constant**
Soyez un point de référence stable en leur montrant que vous êtes disponible pour les écouter et les conseiller.

- **Aider à la gestion des émotions**

Enseignez aux adolescents des techniques de gestion du stress, comme la respiration profonde ou les exercices physiques.

- **Encourager la participation active**

Permettez aux jeunes de prendre part aux décisions qui les concernent, que ce soit dans la gestion de la classe ou les activités scolaires.

B. Activités pratiques pour soutenir les adolescents

- **Ateliers de développement personnel** : Travail sur l'estime de soi, la gestion des émotions, et la résilience.
- **Clubs de discussion** : Discussions en petits groupes sur des thèmes qui les concernent : la confiance, les relations, les projets d'avenir.
- **Activités sportives et artistiques** : Offrir des espaces où les adolescents peuvent canaliser leurs énergies et développer leurs talents.

CONSEIL

Le rôle des éducateurs

Les adolescents ont besoin d'un environnement structurant et bienveillant pour les aider à surmonter les défis de cette phase critique.

Les éducateurs des CRS doivent être **des guides attentifs**, capables de reconnaître les signaux de détresse, de proposer des solutions adaptées, et de travailler en collaboration avec les parents et les structures spécialisées si nécessaire.

En offrant un soutien psychosocial, les éducateurs peuvent aider ces jeunes à retrouver leur équilibre émotionnel, à développer leur potentiel et à construire un avenir prometteur.

CONCLUSION

**CONSTRUIRE ENSEMBLE UN AVENIR
MEILLEUR POUR LES ENFANTS**

Ce manuel a été conçu pour équiper les éducateurs des CRS de la RDC avec les connaissances et les outils nécessaires pour reconnaître, soutenir et protéger les enfants vulnérables. Les sujets abordés, qu'il s'agisse de la protection contre les abus, de la gestion des traumatismes, de la discipline positive ou de l'éducation inclusive, reflètent l'importance capitale de votre rôle dans la vie des enfants que vous accompagnez.

Votre rôle est essentiel

En tant qu'éducateurs, vous êtes bien plus que des transmetteurs de savoir : **vous êtes des modèles, des guides et des protecteurs**. Vous êtes souvent les premiers adultes de confiance à repérer les signes de détresse chez un enfant. Vos actions, même les plus simples, peuvent **avoir un impact profond et durable sur leur bien-être et leur avenir**. En écoutant un élève en difficulté, en évitant les châtiments corporels et en renforçant la confiance des jeunes filles et garçons, vous contribuez à briser les cycles de violence et d'injustice.

Des défis complexes, mais des solutions possibles

Nous reconnaissons que la réalité sur le terrain est difficile. La pauvreté, l'insécurité, les normes sociales discriminatoires et les traumatismes liés aux conflits peuvent sembler être des obstacles insurmontables. **Vous n'êtes pas seuls face à ces défis**. Il est important de comprendre vos limites : vous n'êtes pas des psychologues ni des travailleurs sociaux. Mais votre sensibilité, votre vigilance et votre capacité à collaborer avec d'autres professionnels sont vos plus grands atouts.

N'ayez pas peur de demander de l'aide lorsque vous êtes confrontés à des situations complexes.

La collaboration avec les parents, les travailleurs sociaux et les associations de protection de l'enfance est essentielle pour offrir aux enfants la protection qu'ils méritent.

L'éducation comme moteur de transformation sociale

Ce manuel vous a montré que l'éducation n'est pas seulement un droit fondamental, mais un outil puissant de changement. Chaque jour que vous passez avec les enfants est une opportunité de :

- Les protéger des abus et de leur offrir un espace sécurisé.
- Les aider à surmonter les traumatismes grâce à une écoute active et des activités de soutien psychosocial.
- Renforcer leur estime de soi pour qu'ils puissent rêver d'un avenir meilleur.
- Promouvoir l'égalité de genre, en sensibilisant les filles et les garçons sur leurs droits et leurs potentialités.

En RDC, où les défis sont nombreux, **vous êtes des piliers de résilience**. Vous contribuez à bâtir une génération qui saura faire face aux difficultés et agir pour un avenir plus juste.

Un appel à l'action : Soyez des acteurs de changement

Votre engagement ne se limite pas à la transmission des connaissances. **Vous êtes les gardiens de l'espoir des enfants**. Prenez chaque interaction avec un élève comme une opportunité de faire une différence, même minime. Une parole bienveillante, un encouragement, une écoute attentive peuvent transformer la vie d'un enfant. Soyez ce modèle de patience et de compassion dont ils ont besoin.

Travailler dans ce contexte peut être éprouvant, mais n'oubliez pas que vos efforts, ont un impact immense. Le chemin est long, mais **chaque enfant protégé, chaque fille encouragée à poursuivre ses études, chaque adolescent soutenu à surmonter un traumatisme est une victoire**. Ces victoires, vous les remportez en équipe, avec vos collègues, les familles et les communautés.

Votre mission : Inspirer, protéger, éduquer

Nous vous encourageons à continuer de travailler avec passion, empathie et persévérance. **Vous êtes les bâtisseurs de la paix et de la protection de l'enfance, dans un pays où chaque geste compte pour créer un avenir meilleur**.

Ensemble, nous pouvons briser les cycles de violence, redonner confiance à une jeunesse marquée par les épreuves et offrir aux enfants un avenir rempli de possibilités. Soyez fiers du rôle que vous jouez et sachez que vous n'êtes jamais seuls dans ce combat pour la protection des enfants.

ANNEXES

RÉPONSES AUX EXERCICES SUR LES TYPES D'ABUS (PAGE 35)

EXERCICE 1 : QUELS TYPES D'ABUS OU DE NÉGLIGENCE SONT PRÉSENTS DANS CES DIFFÉRENTES SITUATIONS ?

Scénario 1

Types d'abus : abus physique. Les ecchymoses répétées, associées à une peur visible lorsqu'on pose des questions, peuvent indiquer des violences physiques à la maison.

Scénario 2

Types d'abus : exploitation économique et négligence. L'enfant est privé de son droit à l'éducation pour subvenir aux besoins de sa famille, ce qui constitue une exploitation. Le fait qu'il ne soit pas au CRS indique également une négligence.

Scénario 3

Types d'abus : abus sexuel. L'acte de demander des câlins en échange de bonbons est une forme d'exploitation sexuelle, car l'enfant est manipulé dans une situation inappropriée.

Scénario 4

Types d'abus : abus émotionnel / psychologique. Les insultes et dévalorisations répétées affectent l'estime de soi de l'élève et constituent une forme d'abus psychologique.

Scénario 5

Types d'abus : négligence. Les vêtements inadaptés, l'apparence négligée et la fatigue chronique sont des signes de manquement aux soins de base de l'enfant.

Scénario 6

Types d'abus : négligence. Les parents privent leur fille de son droit à l'éducation, un besoin fondamental pour son développement.

Discrimination fondée sur le genre. La décision de ne pas scolariser une fille repose sur des croyances culturelles qui valorisent davantage l'éducation des garçons.

Scénario 7

Types d'abus :

Exploitation économique : Contraindre un enfant à effectuer des travaux excessifs, sans considération pour ses besoins fondamentaux ou son droit à l'éducation, compromet son développement physique, mental et social.

Abus physique : Imposer des punitions sévères, comme des coups, est une forme de violence physique qui porte atteinte à l'intégrité et à la sécurité de l'enfant.

Abus émotionnel/psychologique : Traiter un enfant de manière discriminatoire, le priver de jeu et de socialisation affecte gravement son estime de soi et son bien-être mental. Cette marginalisation renforce son isolement et son sentiment d'injustice.

EXERCICE 2 : VRAI OU FAUX – DÉMYSTIFIER LES MYTHES SUR LES ABUS

1. Les enfants sont généralement abusés par des étrangers.

Réponse : Faux.

Explication : La majorité des abus sont commis par des personnes connues de l'enfant, comme des membres de la famille, des voisins ou des figures d'autorité, car elles ont un accès direct à l'enfant et bénéficient souvent de sa confiance.

2. Les femmes ne peuvent pas abuser les enfants sexuellement.

Réponse : Faux.

Explication : Bien que les hommes soient statistiquement plus impliqués dans les abus sexuels, les femmes peuvent également en être les auteures. Les abus sexuels ne sont pas exclusivement liés au genre.

3. Les filles sont plus victimes d'abus que les garçons.

Réponse : Vrai.

Explication : Les filles, en particulier dans des contextes où les inégalités de genre sont fortes, sont davantage exposées aux abus, notamment sexuels, en raison de leur vulnérabilité accrue et des normes culturelles discriminatoires.

4. Les enfants handicapés sont à plus grand risque d'être abusés que les autres enfants.

Réponse : Vrai.

Explication : Les enfants handicapés sont souvent plus vulnérables en raison de leur dépendance à des aidants, de leurs limitations physiques ou de leur incapacité à signaler ou à comprendre les abus.

5. Les abus commis contre les enfants sont des phénomènes culturels.

Réponse : Vrai.

Explication : Dans certains contextes culturels, des pratiques ou des croyances traditionnelles peuvent tolérer ou justifier des comportements abusifs (comme les mariages précoces ou la discipline violente). Cependant, ces pratiques restent des violations des droits de l'enfant.

6. Les filles victimes de violences basées sur le genre (VBG) sont plus exposées aux abus.

Réponse : Vrai.

Explication : Les violences basées sur le genre (comme les discriminations ou les mariages forcés) augmentent les risques pour les filles d'être victimes d'abus physiques, sexuels et émotionnels.

7. L'abus émotionnel n'a pas d'impact à long terme sur un enfant.

Réponse : Faux.

Explication : L'abus émotionnel peut laisser des séquelles profondes, affectant durablement l'estime de soi, la santé mentale et les capacités relationnelles de l'enfant à l'âge adulte.

8. La pauvreté ne constitue pas un facteur de risque pour les abus.

Réponse : Faux.

Explication : La pauvreté peut exposer les enfants à des risques accrus d'abus et d'exploitation (par exemple, travail des enfants ou mariages précoces) en raison du manque de ressources et de protection dans ces familles.

9. Les abus sexuels impliquent toujours un contact physique.

Réponse : Faux.

Explication : Les abus sexuels incluent également des actes non physiques, comme montrer du contenu pornographique, faire des propositions sexuelles verbales ou inciter un enfant à se livrer à des activités sexuelles devant une caméra.

10. Un enfant ne signalera pas toujours un abus, même s'il en a l'occasion.

Réponse : Vrai.

Explication : Les enfants victimes d'abus peuvent ne pas signaler leur situation par peur, honte, manque de compréhension ou méfiance envers les adultes. Il est crucial pour les éducateurs d'observer les signes subtils et de créer un environnement où l'enfant se sent en sécurité pour parler.

DECJUBA FOUNDATION

